



**HAL**  
open science

# Étude d'histoire à propos de l'église de Daumazan (sur-Arize) et de son contexte

Florence Guillot

## ► To cite this version:

Florence Guillot. Étude d'histoire à propos de l'église de Daumazan (sur-Arize) et de son contexte. TRACES UMR 5608. 2022. <hal-04407281>

**HAL Id: hal-04407281**

**<https://hal.science/hal-04407281v1>**

Submitted on 20 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 - Attribution - Non-commercial use - ShareAlike - International License



Florence GUILLOT  
Archéologue - Historienne  
Recherche | Expertise | Valorisation  
contact@floguillot.com . +33 (0)608 769 630  
www.floguillot.com

## Étude d'histoire à propos de l'église de Daumazan (sur-Arize) et de son contexte



Fig. AD09, 67F11, images 164 et 216, crédit Joseph Azéma - 1884-1895

Fig. Cadastre napoléonien.  
AD09, 3P631

L'église Saint-Sernin est située dans le village de Daumazan à une cinquantaine de mètres de la rive gauche de l'Arize, non loin du pont sur cette rivière<sup>1</sup> et de sa confluence avec le ruisseau de Montbrun (rive gauche). L'Arize est dans ce secteur une large vallée du bas

<sup>1</sup> Qui n'est mentionné qu'à l'époque moderne, voir par exemple AD09, E4, f° 77v., mais qui pourrait être ancien et justifier — au moins pour partie — la présence de l'église à cet endroit. C'est en tout cas une sérieuse piste de recherche.

piémont du nord des Pyrénées centrales. Au nord et au sud de la vallée, les reliefs collinaires sont peu vigoureux, surtout au nord et au fur et à mesure que l'on s'approche de la plaine aquitaine. La vallée de l'Arize (affluent de la Garonne) suit — dans le secteur de Daumazan — un axe nord-ouest vers l'aval et sud-est en amont, contraint par la direction des plissements sédimentaires encadrants.

L'église Saint-Sernin de Daumazan a été l'objet d'une monographie par l'un de ses abbés, Louis Blazy, en 1911, étude qui faisait suite à celle des inscriptions qu'elle recèle menée par Robert Roger en 1907.

Daumazan dépendait au Moyen Âge central du grand diocèse de Toulouse. L'église fut intégrée au diocèse de Rieux érigé au début du XI<sup>e</sup> siècle (1317-1318<sup>2</sup>) lorsqu'on fractionna l'évêché de Toulouse pour mieux assurer l'encadrement chrétien à la suite des problèmes liés à l'hérésie dans le sud-ouest. Le diocèse de Rieux fut supprimé en 1801 et Daumazan intégra celui de Pamiers.

Le Daumazan est une subdivision du *pagus* ou comté de Toulouse — *ministerium* ou *vicaria* — assez souvent mentionnée pour la localisation de biens dans le cartulaire de Lézat à compter de 919<sup>3</sup>. Ce territoire pourrait avoir un temps inclus celui de l'abbaye de Lézat<sup>4</sup> et de nombreux biens aristocratiques y sont connus au Xe et XI<sup>e</sup> siècle, à commencer par ceux de la famille vicomtale fondatrice de l'abbaye de Lézat. Cependant ces biens ne sont pas situés dans la *villa* ou le *locus* de Daumazan qui n'est pas mentionnée en tant que telle, et seul le territoire, le *Dalmazanès*, l'est. Il apparaît aux alentours de l'an mille comme composé de nombreux habitats dispersés, polarisés par quelques églises, et très marqué par la propriété aristocratique dont une partie va bénéficier au monastère de Lézat<sup>5</sup>. Le fait que la *villa* de Daumazan ne soit pas mentionnée dans le cartulaire n'implique pas que cette circonscription n'existe pas, mais qu'elle ne fait pas partie des donations à Lézat, peut-être parce qu'elle ne dépend pas du groupe des donateurs à cette abbaye. En conséquence si une église existait à Daumazan à cette époque, nous ne pouvons les actes conservés ne peuvent pas nous renseigner. Or, généralement, les chefs-lieux de *ministeria* associés à des habitats semblent très tôt dotés d'églises, par exemple à Lissac, Lézat, Foix, Sabart, etc., et sont — quand on peut en juger — des centres anciens. Ce constat pose la question de la présence d'une église à Daumazan plus ancienne que celle que nous étudions ici (qui a été construite au XII<sup>e</sup> siècle). Cette dernière a pu être reconstruite.

---

<sup>2</sup> Démembrement des papes Boniface VIII (1295 — 1303) et Jean XXII (1316-1334). Martinazzo 2012, 40. Vidal 1903. Font-Reaulx et Perrin 1972, p. 245-246. Copie de la délimitation du diocèse : AD31, 2G40.

<sup>3</sup> Ourliac et Magnou 1984, t. I, acte 813. Quarante-huit mentions du Daumazan aux Xe et XI<sup>e</sup> siècles.

<sup>4</sup> Mirouse 2015, 58 et suiv.

<sup>5</sup> Denis Mirouse analyse que le Daumazan comprend un vaste espace forestier au XI<sup>e</sup> siècle sur sa moitié ouest et que Daumazan pourrait avoir été situé anciennement sur une voie Palhars-Couserans-Toulouse (2015, fig. 8).

Le Daumazan — il s'agit toujours de la subdivision administrative — est documenté dans le projet de testament de Roger le Vieux, comte de Carcassonne rédigé vers 1002<sup>6</sup>. Le Daumazan est prévu d'être géré par le cadet de Roger-le-Vieux, Bernard, sauf les églises qui doivent dépendre de Pierre (futur évêque de Gérone). Le pouvoir public — alors dévolu aux comtes — est en cours de territorialisation au XIe siècle en haute Ariège autour de cette branche cadette du grand lignage comtal carcassonnais et un nouveau comté qui s'ancre autour de Foix et de son *castrum* se définit lentement. Dans le cadre des relations au sein du groupe comtal carcassonnais, alors que les oncles ont encore autorité sur les neveux, le fils de Bernard — Roger — s'accorde avec son oncle — Pierre — entre 1030 et 1050, mais le Daumazan n'est pas mentionné dans cet acte<sup>7</sup>. En fait, la charte s'attache surtout à mentionner les églises, *villae* et *castra* ou *castela* dépendants de la famille, ce qui signifierait que les Carcassonnais n'en possèdent pas en Daumazan et que l'autorité héritée est une autorité administrative, peut-être très théorique.

La première mention d'un habitat à Daumazan<sup>8</sup> date de 1174, lorsque le comte de Foix inféode à Arnaud Raimond d'Aspet, un fidèle des comtes de Comminges, la moitié du *castellum* de Villeneuve et de la *villa* de Daumazan et d'autres biens, dont la seigneurie de Montbrun. Ce qu'il faut comprendre de ces termes et de cette mention c'est qu'il existe une villeneuve à Daumazan (donc une « ville vieille ») et le terme *villa* — dans cette charte — décrit une entité administrative classiquement nommée *villa* et non pas à un village. Ce qui implique que le comte de Foix, à cette date, ne dispose pas des droits sur la « ville vieille » de Daumazan. Arnaud Raimond d'Aspet accompagne le comte de Foix en croisade en 1189. Puis en 1229, le comte de Foix inféode à Roger de Francazal, peut-être un parent d'Arnaud Raimond d'Aspet<sup>9</sup>.

On peut en conclure que si jusqu'au milieu du XIIe siècle, les droits des Fuxéens sur le Daumazan étaient très théoriques et empiétés ou détenus dans la pratique par les Commingeois<sup>10</sup>, dans la seconde moitié de ce siècle les droits des Fuxéens sont en expansion, tout comme dans toute cette région. Cette progression de l'autorité fuxéenne s'affirme d'abord à Daumazan en s'appuyant sur un fief de reprise auprès d'un groupe aristocratique dont les fidélités sont partagées, les Aspet. Puis, l'autorité fuxéenne sur le secteur n'est plus contestée

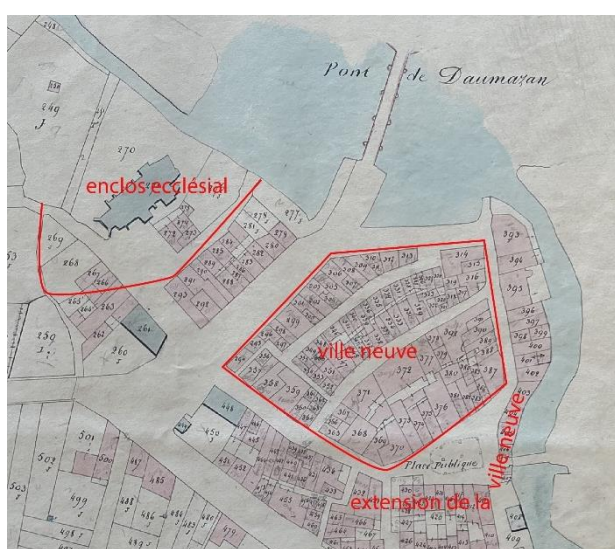


Fig. L'enclôse villageoise autour de l'église, première agglomération de Daumazan ?

<sup>6</sup> HGL, V, acte 162.

<sup>7</sup> HGL, V, acte 202. Il est mal daté par les Dominicains et il faut préférer 1030-1050.

<sup>8</sup> AD09, E8, p. 71 et BnF, Doat, vol. 168, f° 21.

<sup>9</sup> BnF, Doat, 169, f° 312.

<sup>10</sup> L'expansion des droits du comte de Comminges ou de ses fidèles est importante en Couserans et sur le nord du Couserans au cours de la première moitié du XIIe siècle. Guillot et *al.* 2017.

dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et se passe de vassal. La charte de 1229 est d'ailleurs garantie par le témoignage d'un grand nombre des fidèles parmi les plus importants du comte de Foix, ce qui indique que c'est un acte important. Ces chartes nous renseignent aussi sur la forme de l'habitat à Daumazan à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et au début du XIII<sup>e</sup> siècle qui serait constitué avec une « ville neuve » fortifiée (*castellum* ou *castrum de villa nova*). La ville neuve est lisible sur les plans actuels et sur ceux du cadastre napoléonien et si le mur d'enceinte a disparu, il est encore mentionné dans les compoix et documents des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, mais plus ensuite<sup>11</sup>. La ville neuve est le quartier constitué de trois ou quatre moulons formant bloc au sud de l'église. Le toponyme ville « neuve » implique qu'une autre agglomération — plus ancienne — existait. L'église, antérieure à la ville neuve, n'y est pas incluse et semble pourtant, suivant la forme du parcellaire, avoir pu grouper un habitat ce qui permet aux coauteurs des études récentes sur « le Volvestre et ses abords » de proposer l'hypothèse extrêmement pertinente qu'un enclos ecclésial ait préexisté (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) à la ville neuve<sup>12</sup>. Or, l'existence d'un habitat en enclos ecclésial implique que l'église et les droits sur l'habitat enclos aient dépendu d'un établissement ecclésiastique, ce que la documentation semble confirmer puisque les Fuxéens n'ont la suzeraineté que sur « l'honneur » de la *villa* de Daumazan en 1229<sup>13</sup>. L'abbaye Saint-Papoul, puis celle d'Alet pourraient avoir été en possession du sanctuaire et de son enclos (ci-dessous), y compris lorsqu'on fonde la ville neuve, donc avant 1171.

En 1174, la ville neuve ne doit pas être très ancienne. Dans un contexte où l'*incastellamento* est très discret, la polarisation spatiale des habitats paysans à la fin du XII<sup>e</sup> siècle est fort peu marquée en vallée de l'Arize et aux alentours. Les nouvelles agglomérations créées sont surtout un moyen de s'assurer la domination politique en peuplant. Les comtes de Foix sont très actifs dans ce domaine et créent nombre de nouvelles agglomérations ou en redynamisent d'anciennes avec des chartes de franchise<sup>14</sup>. Il est donc fort possible que cette « ville neuve » soit une fondation fuxéenne, justement pour garantir leur expansion naissante en basse Arize, tout en en déléguant la vassalité aux seigneurs précédemment possessionnés — donc à des fidèles des Comminges — pour ne pas les léser. D'autant que le contexte est dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle un net affaiblissement du pouvoir des

---

<sup>11</sup> Durant l'Ancien Régime, la muraille a aussi pour fonction de délimiter l'application des franchises. À partir de la Révolution, les franchises disparaissant (égalité de l'impôt, abrogation des droits seigneuriaux), le mur d'enceinte et ses portes n'ont plus de raison d'être et constituent une utile carrière. 253EDTCC1 et AD09, E4, f°77v (les consuls indiquent qu'ils ne savent pas qui est chargé de réparer les murailles de la ville...). En 1760, on trouve une mention d'une porte (encore fermée d'une serrure) qui donne sur le pont de la ville, AD09, 1J169, n° 119 et suiv.

La porte dite de Montbrun est mentionnée en 1780. AD09, 253EDTBB10, P. 356. À la suite de crues, il est prévu des travaux, car on ne peut plus circuler facilement à pied où à cheval depuis la ville vers le faubourg et l'église. L'acte mentionne « le pont de l'église » qui doit être couvert — comprendre le tablier — et est situé à l'entrée de la ville (probablement celui sur l'Arize).

<sup>11</sup> Collectif Volvestre 2016, p. 166.

<sup>12</sup> Collectif Volvestre 2016, p. 166.

<sup>13</sup> Alors qu'ils sont suzerain de la ville neuve. Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'honneur est souvent réduit à un droit de suzeraineté éminent (et ancien), mais non plus à des droits pratiques.

<sup>14</sup> Guillot *et al.* 2017, 170 et suiv.

comtes de Comminges et leurs vassaux ont aussi dû chercher de nouvelles fidélités pour garantir leur avenir.

La suite est la disparition de l'autorité des comtes de Comminges dans cette zone, et de leurs fidèles, et une généralisation du pouvoir des comtes de Foix comme uniques suzerains à compter du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Le comte de Foix paie en 1244 500 sous Morlaàs à Roger de Francazal pour le dédommager de cette seigneurie, puis est reconnu par les habitants en tant que seigneur<sup>15</sup>, a priori avec l'accord de Roger de Comminges. Il dota rapidement la ville de Daumazan d'une solide charte de franchise (date 1249)<sup>16</sup>. La date de sa rédaction n'est pas anodine et ce document s'intègre dans un moment politique particulier en comté de Foix. Cette charte est le fait du comte Roger IV peu de temps après qu'il accède au titre de comte de Foix en juin 1241. Sa prise de pouvoir est aussitôt confrontée à la reconnaissance de la suzeraineté de Toulouse au nord du comté<sup>17</sup>, puis à celle du roi de France<sup>18</sup>. Dès novembre 1241, il accorde des franchises à l'ancienne ville d'Ax-les-Thermes en haute Ariège<sup>19</sup>, puis à Daumazan et enfin à Loubens en 1258<sup>20</sup>. Mais surtout, en 22 ans, il ne fonde pas moins de onze bastides, toutes en paréages avec des seigneurs fidèles ou des abbayes. À celles-ci, il faut ajouter au moins deux nouvelles agglomérations qui ne sont jamais qualifiées de bastides, mais ont été « fondées<sup>21</sup> » dans la même chronologie<sup>22</sup>. Sauf à Montesquieu-Volvestre, le comte de Toulouse n'engage en réponse des fondations du même type au contact du comté de Foix qu'à compter de 1255 avec dix ans de retard. La charte de 1249 institua le consulat de Daumazan, donc une administration de la communauté sous l'autorité des comtes et, en 1344, les deux consuls représentant Daumazan font partie de la liste des personnes qui doivent l'hommage au comte de Foix<sup>23</sup>. À compter de 1398, les États de Foix furent constitués en corps et les réunions des États se tinrent régulièrement dans les villes consulaires du comté, dont Daumazan.

En 1244, le comte de Foix reçoit donc la reconnaissance des habitants du *castrum* de Villeneuve en Daumazan<sup>24</sup>. Une famille de *milites castri* éponyme — Raimond et Bernard de

---

<sup>15</sup> AD09, E8, p. 69 et 70. Cette transaction prouve aussi l'autorité antérieure des Comminges sur Daumazan.

<sup>16</sup> AD09, 253EDTAA1 et AA2.

<sup>17</sup> BnF, Doat, vol. 170, f° 135.

<sup>18</sup> BnF, Doat, vol. 170, f° 133.

<sup>19</sup> BnF, Doat, vol. 170, f° 141-143. En même temps, il concède des privilèges à Castelbon.

<sup>20</sup> AD09, E85.

<sup>21</sup> Ou, comme les « bastides », refondées à côté d'anciennes peu développées.

<sup>22</sup> Deux castelnaux. Castelnaud-Durban en haute Arize reçoit une charte de coutumes de 1246 (AD09, 36J) et Montgailhard, en vallée de l'Ariège, est mentionné pour la première fois en 1245 et organisé en 1249 (AD09, 1E/AA1, 25 ; E3, 40 v).

<sup>23</sup> BnF, Doat, vol. 189, f° 65. Ils sont 4 consuls en 1671-1674, AD09, E4, f° 74v. Ils sont alors remplacés par moitié chaque année le dimanche avant la Saint-Jean-Baptiste. Ils nomment 8 autres hommes et forment à 12 le conseil de ville.

<sup>24</sup> BnF, Doat, vol. 170, f° 183. Il subsiste encore pour peu de temps quelques droits commingeois/couseranais sur le secteur, car en 1246, Arnaud de Comminges, futur vicomte de Couserans, met sa personne et tout ce qu'il possède « en Daumazan » sous l'autorité du comte de Foix

Villeneuve — fait alors son apparition et nul doute que les comtes s'appuient localement sur ces parvenus<sup>25</sup>.

En 1263, la *villa* de Daumazan en terre de Daumazan est dépendante du comte de Foix, mais à compter de cette date sous suzeraineté royale française<sup>26</sup>. À cette époque, la justice en Daumazan est celle de la cour comtale, aucun seigneur vassal n'apparaît plus<sup>27</sup>. Incidemment le cri de guerre devient « Foix »<sup>28</sup>. En moins d'un siècle, entre la fin du XIIe siècle et le milieu du XIIIe siècle, la terre de Daumazan a été totalement intégrée au comté de Foix. Le dossier seigneurial est ensuite complexe et les seigneurs changeants ou nombreux : peut-être les comtes ont-ils voulu éviter dans un premier temps qu'une famille s'y établisse de manière pérenne et élargie. Un hommage solennel en l'église Saint-Volusien de Foix de Roger Isarn de Durban a lieu en 1316 à Gaston de Foix, comportant entre autres le lieu de Daumazan<sup>29</sup>. Mais ces mentions de lieux dans les hommages du XIVe siècle n'impliquent pas que tout le lieu dépende du seigneur qui prête serment, on sait par expérience de cette documentation qu'il peut s'agir de peu de biens. En 1325, son successeur réitère le serment à l'identique devant

---

(BnF, Doat, vol. 170, f° 324). Cet acte est la première mention d'un notaire de Daumazan (*P. Munerius*) qui le rédige.

L'abbaye du Mas d'Azil voisine possède quelques droits, non énumérés à Daumazan. Ils apparaissent en 1254, lors de son paréage avec le comte de Foix, qui en récupère donc la moitié. BnF, Doat, 97, f° 47. D'autres établissements ecclésiastiques possèdent des biens à Daumazan, par exemple l'abbaye de Comelongue (AD09, 36J3) à Villeneuve (donation en 1258). Mais ces possessions restent des biens limités et ne concernent ni l'église ni ses droits.

Rappelons que non loin de Daumazan existait le monastère des Salenques. Seule abbaye de Cisterciennes de l'ancien comté de Foix, elle fut fondée en 1353 par la mère de Gaston *Febus*. Les guerres de Religion entraînèrent sa ruine, avec la destruction de ses bâtiments en 1574 (Lescazes 1644, chapitres 23, 24 et 50). Le site fut reconstruit en 1630, mais les moniales l'abandonnèrent définitivement au XVIIe siècle pour s'installer à Toulouse.

<sup>25</sup> Raimond Guillaume et Bernard de Villeneuve vendent des biens au comte de Foix près de Villeneuve en 1242 (AD09, E8, f° 3). Cette famille est mentionnée parmi les nobles du comté de Foix en 1344 : Guillaume Aton de Villeneuve de Daumazan. BnF, Doat, vol. 189, f° 65. À cette date apparaît un autre seigneur et une nouvelle famille en la personne de Guillaume de *Mese*, damoiseau de Villeneuve de Daumazan. En 1345, Guillaume de *Mesa* et Gaston de Villeneuve sont damoiseaux de Villeneuve de Daumazan, HGL, X, acte 371. Etc.

<sup>26</sup> HGL, VIII, acte 505.

<sup>27</sup> 1267. BnF, Doat, 172, f° 227. Le magistrat, juge de la cour de Roger, comte de Foix, André Escagh, condamne Guille de *Fabricha*, Pèire *Catalani* et Bernat *Martini*, habitants du Daumazan à 60 sous tournois d'amende à payer au comte de Foix pour les méfaits (insultes, agression avec armes, etc.) commis contre les hommes de *Castello* qui sont venus à la cour.

<sup>28</sup> 1288. BnF, Doat, vol. 175, f° 59. Attestation qu'aux lieux de Camarade et de Daumazan on est accoutumé de crier « Foix », pour le comte de Foix.

<sup>29</sup> BnF, Doat, vol. 181, f° 76.



Un acte daté de 1007 est connu uniquement par une analyse des « caisses du château de Foix »<sup>35</sup>. Il décrit une donation au sein du groupe comtal carcassonnais entre deux des fils du comte Roger-le-Vieux : Pierre, futur évêque de Gérone et Raimond, l'aîné. Dans la liste des biens apparaît l'église de Daumazan. Si les protagonistes de l'acte sont bien vivants en 1007, l'acte ne peut être qu'un faux, car certaines d'églises qui y sont mentionnées n'existent assurément pas à cette date et parce que la date est bien trop précise et ne peut avoir été rédigée ainsi au début du XI<sup>e</sup> siècle. Les faux sont nombreux dans les chartes des abbayes et servent à assurer les biens de celles-ci. Souvent, ils sont rédigés parce qu'on a simplement perdu les actes des donations originelles, ou qu'on a du mal à les lire. Parfois aussi, ils servent à revendiquer des biens qui ne sont pas assurément dans le domaine abbatial, mais que l'abbaye ambitionne de récupérer. Souvent, ces faux indiquent une réalité, mais plus tardive que proposée et possiblement uniquement partielle. Il est noté dans l'analyse que l'acte est vidimé en 1271<sup>36</sup>. Le plus vraisemblable est qu'il ait été créé à cette date. Située en Razès (Aude), l'abbaye de Saint-Papoul a été rassemblée à celle d'Alet en 1119<sup>37</sup>. L'église de Daumazan n'apparaît pas dans la bulle papale confirmant les biens de Sainte-Marie d'Alet en 1119, mais sa liste est réduite aux principales dépendances de l'abbaye<sup>38</sup>. Les actes anciens concernant l'abbaye Sainte-Marie d'Alet sont presque tous perdus et si quelques-uns sont connus dans l'inventaire « Rocque », celui-ci ne livre que des analyses et quasiment pas d'actes anciens<sup>39</sup>. Malgré le caractère falsifié de l'acte de 1007, il faut sérieusement poser l'hypothèse de travail d'une dépendance de l'église de Daumazan à l'abbaye de Saint-Papoul, puis à celle d'Alet. Si une donation a eu lieu envers cette abbaye ou celle d'Alet, il faut qu'elle ait été le fait d'aristocrates en faveur de celle-ci. Or, c'est bien le cas des Carcassonnais et de la branche qui s'ancre à Foix jusqu'au début du XII<sup>e</sup> siècle, mais plus après. Il s'agirait donc d'une donation antérieure ou égale au début du XII<sup>e</sup> siècle. Les biens de l'abbaye d'Alet qui étaient situés dans ce secteur ont été attribués au diocèse de Rieux à sa création (1317-1318) pour le doter et garantir des revenus au nouveau diocèse. En 1318, au moment où Alet perd ces biens, on a bien la preuve qu'elle possédait à Daumazan un prieuré à Daumazan<sup>40</sup>. La visite pastorale de 1724 note d'ailleurs qu'existait une copie d'une charte dans un coffre à relique de l'église de Daumazan, charte rédigée en 1293 mentionnant Arnaud *Do* — prieur d'Alet à Daumazan — et Vital de *Valle*, recteur<sup>41</sup>.

---

<sup>35</sup> AD09, E8. « Cartulaire » dit de Boulbonne, analyses réalisées au XVIII<sup>e</sup> siècle. Caisse 13, p. 140.

<sup>36</sup> *Vidimus* : « nous voyons/lisons ». Un *vidimus* est une copie d'acte.

<sup>37</sup> G. Langlois 2013.

<sup>38</sup> HGL, V, acte 468.

<sup>39</sup> Alet est présente au XI<sup>e</sup> et début du XII<sup>e</sup> siècle en vallée de l'Ariège. Voir par exemple inventaire Rocque, acte 27 : l'abbaye reçoit de Saint-Antonin de Pamiers la garde des lieux de Varilhes et églises de Mirepoix et Sainte-Colombe.

<sup>40</sup> Vidal 1904, p. 25 d'après les Registres du Vatican, Jean XXII, LXVII, n. 763 et doc. N. LVII, 14, p. 179.

<sup>41</sup> AD31, 2G108, p. 336. Copie de l'acte, ci-dessous, pages 15-16. On conserve aussi une mention ancienne d'un desservant Arnaud *Minerius*, *capellanus* de Daumazan en 1244, témoin d'un acte de l'abbaye de Lézat (Ourliac et Magnou 1984, acte 212). *Valle* est un habitat du *ministerium* de Daumazan (commune de Bax – 31).

Ce qui aurait pu poser un problème si nous n'avions pas conservé cette copie qui suggère la mise en place des reliques de saint Saturnin dans l'église par le comte de Foix en 1293, c'est que l'église de Daumazan apparaît deux fois dans la documentation écrite du XIIIe siècle avec sa dédicace, et que ces actes la nomment Sainte-Marie<sup>42</sup>... Ce sont des chartes importantes des comtes de Foix datées de mars 1244 et réalisées toutes deux devant l'église « Sainte-Marie de Daumazan ». Elles nous sont parvenues par des copies du fonds Doat, donc d'excellente qualité, et ont été rédigées par le notaire de Montbrun qui connaît forcément bien le secteur. Aucune raison, donc, de soupçonner une erreur. Vu la portée des actes et leur importance, aucune raison non plus de soupçonner qu'ils aient eu lieu devant une chapelle de moindre rang et non pas devant l'église principale de Daumazan. La visite pastorale de 1724<sup>43</sup> nous fournit donc l'explication du changement de dédicace de l'église de Daumazan à la fin du XIIIe siècle. En 1293, le comte de Foix offrit une relique de saint Sernin à l'église de Daumazan. Soulignons que la dédicace à sainte Marie apporte un argument supplémentaire à l'hypothèse qu'en 1156, c'est bien l'abbaye d'Alet qui a reconstruit une église à Daumazan dans le but de monumentaliser son prieuré.

Le groupe d'indices observés — chef-lieu d'un *ministerium* important, forme du parcellaire et trace d'un enclos ecclésial, antériorité d'un habitat à Daumazan à celui de la « ville neuve », acte de 1007 certes falsifié, mais forcément révélateur d'un état en 1271 ou avant, prieuré d'Alet à Daumazan, etc. — peut permettre de proposer une histoire ancienne du site ecclésial de Daumazan. Dans un contexte d'habitat dispersé, mais dans une région bien anthropisée et dominée par des aristocrates avant tout issus du comté de Toulouse, mais aussi — dans une moindre mesure — de celui de Comminges et de Carcassonne, à la fin du haut Moyen Âge, Daumazan est un centre administratif peut-être héritier d'un domaine encore plus ancien. La famille carcassonnaise récupère les droits publics éminents sur le sud du comté de Toulouse au Xe siècle. Celle-ci et sa branche fuxéenne dotent l'abbaye de Saint-Papoul ou celle d'Alet en Razès avec l'église de Daumazan avant le milieu du XIe siècle, une église antérieure à celle que nous observons aujourd'hui. Le sanctuaire est ensuite reconstruit entièrement au cours du XIIe siècle, par l'abbaye d'Alet, dans le cadre de la monumentalisation des lieux de culte menée par les établissements ecclésiastiques à cette époque, peut-être en même temps que l'on institue à Daumazan un prieuré. Avant 1174, un habitat en enclos ecclésial se densifie autour de ce pôle qui devient le principal polarisant spatial (et social) de la communauté. Peu après, au cours du XIIe siècle et plus probablement dans sa seconde moitié, une ville neuve, enserrée de murailles est construite sous autorité laïque, probablement fuxéenne, et concurrence le pôle ecclésial ancien. Au cours du XIIIe siècle, Daumazan est un lieu de surinvestissement de la part des comtes de Foix qui veulent s'en assurer la domination ; domination politique grâce à une charte de franchise ; domination spirituelle grâce à un don de relique qui provoque le changement de dédicace de l'église de Daumazan.

Comme de nombreux auteurs l'ont décrite, l'église telle qu'elle nous est parvenue livre une architecture apparemment majoritairement datable du XIIe siècle et du tournant du XVe et du

---

<sup>42</sup> BnF, Doat, vol. 170, f° 279 et 283.

<sup>43</sup> AD31, 2G108.

XVI<sup>e</sup> siècle, avec de substantielles modifications des élévations de la nef et des fenêtres à l'époque contemporaine (XIX<sup>e</sup> siècle). La chronologie ancienne des bâtis est renseignée par deux éléments. Une pierre de consécration employée dans la base du clocher indique l'année 1156<sup>44</sup> et une inscription gravée dans le porche rappelle que le clocher fut érigé en 1500 par Marraut<sup>45</sup>. Malheureusement, manque à cet ensemble une véritable étude d'histoire de l'Art intégrant une analyse comparative architecturale et de celles des sculptures qui trouvent des éléments de comparaisons dans les églises de la région. Les chapiteaux romans ne semblent pas devoir être attribués aux ateliers de Saint-Sernin de Toulouse. Il faut souligner que le programme architectural du XII<sup>e</sup> siècle paraît relativement imposant pour une église rurale, ce qui correspond bien avec une église priorale. Subsistent de cette époque l'abside et les deux absidioles, dans un style du second art roman. L'abside assez profonde, précédée d'une travée de chœur et encadrée par deux absidioles est en fait un programme largement et longuement employé dans la région. Sa datation grâce à la pierre de consécration est aujourd'hui l'élément le plus factuel que l'analyse des actes n'a pas lieu de remettre en cause, bien au contraire. En revanche, le bas-relief représentant le martyr de saint Saturnin, tout comme les deux fragments de fûts de colonnes en marbre — en parement externe des murs de l'abside et d'une des absidioles — semblent être assurément des éléments réemployés dans l'église du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, et pourraient provenir de l'église antérieure à celle construite par Alet<sup>46</sup>. La construction d'un nouveau clocher au tout début du XVI<sup>e</sup> siècle est tout aussi impressionnante. Surtout, on détruisit l'ancienne nef, ce qui a probablement impliqué de détruire le clocher — surtout si celui-ci était en fronton, donc de le reconstruire. À cette date, ces travaux d'ampleur ne peuvent être que le fait de l'évêché de Rieux. On connaît mal son histoire. Petit évêché, aujourd'hui disparu, il nous est parvenu une documentation lacunaire et dispersée à son propos<sup>47</sup>. Ce nouveau clocher est une œuvre originale, mais inachevée au milieu d'un étage de baies. Polygonal, le clocher intègre à sa base le porche de l'église et une tourelle d'escalier en vis y est accolée. Le tout est une construction puissante soutenue de deux larges contreforts. Enfin, une croix polylobée est aussi classée à Daumazan au titre des Monuments Historiques<sup>48</sup>. Anciennement positionnée contre le mur de la clôture du presbytère, elle est généralement attribuée au XVI<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>44</sup> Classée le 19 nov. 1908.

<sup>45</sup> Roger 1907.

<sup>46</sup> Le fait que les colonnes soient en marbre n'impliquent pas qu'elles sont antiques.

<sup>47</sup> AD31, sous série 2G. et AD09, G13, G268, G269, 1J501, 1J509, 1J510, 1J804, etc.

Les inventaires des archives du diocèse de Rieux retrouvés dans les archives paroissiales à Auterive par Louis Latour (1996) permettent de se rendre compte de la quantité des documents perdus.

<sup>48</sup> Le 06 juillet 1907.

## Deux pôles pour une même communauté, une paroisse et un consulat

La création du consulat au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle définit un encadrement concurrent de celui de la paroisse de Daumazan. En effet, auparavant, seule l'église assurait la polarisation sociale locale des habitants. Dorénavant, le conseil de ville assurera aussi ce rôle et son poids s'est fait de plus en plus important avec le temps. Il a ensuite été remplacé par la commune. À la différence de nombre de communautés plus rurales, à Daumazan, le transfert de la polarisation des habitants n'a pas été réalisé à l'époque contemporaine lors de la création des communes, mais donc bien auparavant. Bien évidemment, les consuls de l'époque moderne ne se désintéressent pas de l'église paroissiale et sont des membres des confréries, gèrent la fabrique, etc. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les réunions du conseil de ville ont régulièrement lieu « à la sortie de la messe matinale »<sup>49</sup>. Mais les registres de leurs délibérations — dont certains sont conservés à compter du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup> — ne révèlent pas de si nombreuses références à l'église paroissiale dont la gestion est assurée par la fabrique et les desservants. Ils ne livrent notamment quasiment pas de mentions de réparations des bâtiments du sanctuaire<sup>51</sup>.

Dans les différents documents, Daumazan reste durant l'époque moderne un gros bourg rural, doté de plus de 1000 habitants<sup>52</sup>.

Alors que les protestants sont très majoritaires à proximité de Daumazan, notamment à Sabarat, Camarade et au Mas d'Azil, Daumazan ne semble pas avoir été un site privilégié de l'expansion de la nouvelle religion<sup>53</sup> ni hautement impacté par les violents conflits qui eurent lieu dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle dans le secteur<sup>54</sup>. Il est connu que la ville fut menacée et rançonnée en 1569 par le chef de guerre Vindrac. Sa richesse lui permettant de



Fig. AD31, 26 FI 09 246. 1905-1937.  
Crédit Labouche Fr.

<sup>49</sup> Voir par exemple 253EDTBB1, 12 août 1696.

<sup>50</sup> AD09, sous série 253EDTBB. Ces documents sont une source remarquable pour l'histoire de la ville à l'époque moderne.

<sup>51</sup> On relève une réparation de vitres en 1766 pour 40 livres. AD09, 253EDTBB9, p. 464.

<sup>52</sup> Frèche 1969. 1200 habitants en 1699 et au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>53</sup> En 1685 (Martinazzo 2012, p. 553), il y aurait plus de quatre mille protestants dans le diocèse de Rieux.

Plus anciennement, le Daumazan est aussi exceptionnellement documentée dans les documents des Inquisiteurs du XIV<sup>e</sup> siècle. Il y aurait eu une cachette au début du XIV<sup>e</sup> siècle à Méras en Daumazan (Palès-Gobilliard 1984, p. 160-161).

<sup>54</sup> Lescazes 1644 ; Lestrade 1904 ; Martinazzo 2012.

payer une rançon protégea donc Daumazan du pillage. Les témoignages de Pierre Pélissier et François *Serverii*, habitants de Daumazan soulignent la terreur qui a pu régner et la violence des conflits à ce moment-là<sup>55</sup>. Mais les auteurs de l'histoire des guerres de religion dans la région n'ont pas vu que les États du Languedoc conservent la trace d'une demande de remboursement présentée par le député de Rieux en 1571 pour la somme de 10 500 livres utilisée à « dresser une bonne et forte armée pour reprendre, sous la conduite de M. de Montbéraud, commandant du diocèse, les lieux de Montaut, Daumazan et autres »<sup>56</sup>. Il semble donc que la ville fut finalement prise, au moins pour un temps. Un des registres du conseil de ville du XVII<sup>e</sup> siècle rappelle d'ailleurs que les habitants de Dausaman sont de bons catholiques, car ils auraient chassé les huguenots de la paroisse le 29 janvier 1572<sup>57</sup>. Il serait donc intéressant de rechercher dans le bâti de l'église des vestiges de dégradations-réparations qui pourraient alors avoir eu lieu lors de la prise de la ville. Notons que la présence régulière de troupes dans la ville est une charge et dut provoquer des conflits et une certaine insécurité. Les troupes hébergées sont mentionnées régulièrement dans les registres du conseil de la ville. En 1652, une abjuration d'un habitant de Daumazan avec sa femme et son fils (famille Béret) a lieu auprès du recteur et des vicaires du lieu, mais c'est l'unique exemple de la diffusion de la nouvelle religion à Daumazan que nous connaissons<sup>58</sup>.

À l'époque moderne, le conseil de ville peut apporter son concours financier à la vie ecclésiastique, mais de manière généralement ponctuelle, et il est, avec le temps, de plus en plus régulièrement intéressé par le soutien aux pauvres de la ville ou par les confréries, plutôt que par le bâtiment de l'église. On relève par exemple, en 1735, une délibération qui accorde des fonds versés à la confrérie<sup>59</sup> pour payer un encensoir que le curé Viguau a fait faire dans le but d'y mettre la relique de la Sainte-Croix qui est conservée dans l'église. En même temps, en suivant « les bonnes intentions du révérend père Viguau, prédicateur », on prévoit de faire faire une croix, telle que le curé la voudra. En 1739, le conseil de ville qui a « trouvé » 6 livres et quelques deniers aux coffres d'une confrérie décide d'attribuer cette somme aux pauvres le dimanche suivant pour les aider à passer les fêtes et prévoit que la distribution sera réalisée par le curé<sup>60</sup>. Le desservant est parfois convié aux assemblées du conseil pour présenter ses demandes. Les travaux sur l'église renseignés dans les actes du conseil de ville sont exceptionnels, probablement parce qu'ils sont le fait de l'évêché pour les réparations importantes ou de la fabrique concernant l'entretien. Mais, en 1724, le conseil de ville installe une grille en fer à l'entrée de l'église après la visite pastorale<sup>61</sup>.

Il arrive parfois qu'il y ait des désaccords entre le conseil de la ville et le curé, preuve que le conseil tient aussi à s'intéresser à la vie pastorale et donc à être la principale autorité à

---

<sup>55</sup> Lestrade 1904, p. 9 et suiv.

<sup>56</sup> AD31, 1C2276 – 2432 — États de Languedoc, 1497-1789, procès-verbaux des délibérations, inventaire p. 101.

<sup>57</sup> AD09, 253EDTBB9, p. 75.

<sup>58</sup> Lestrades 1904, p. 111.

<sup>59</sup> AD09, 253EDTBB11.

<sup>60</sup> Idem. 15 mai 1739.

<sup>61</sup> AD09, 253EDTBB2, p. 309.

Daumazan et y compris sur les conditions du culte, ce qui relègue la paroisse à un second rang<sup>62</sup>. Si du XVe siècle à la fin du XVIIe siècle, le curé est encore régulièrement associé aux réunions du conseil de ville<sup>63</sup>, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la tendance à la primauté du conseil de ville sur le desservant s'alourdit, et ce, quelques décennies avant la Révolution. C'est le conseil de ville en 1744 qui reçoit l'évêque, organise et finance la réception de sa visite<sup>64</sup>. C'est étonnamment le conseil de ville qui approuve les frais de l'église et accorde au curé de pouvoir lever une partie de la dîme pour ses frais et les salaires du vicaire, du prédicateur et du carillonneur en 1758<sup>65</sup>. Toujours au XVIIIe siècle, le conseil de ville s'érige même en surveillant du culte. En 1715, la municipalité accuse le curé de délaissé certains obits<sup>66</sup>. Un autre conflit débute en 1743<sup>67</sup>. Une plainte est exprimée par le conseil au curé (Garrier) qui, n'ayant pas de vicaire, ne faisait presque jamais de prône ou d'explication des évangiles, ou de celle de la doctrine chrétienne, etc. Le conseil considère que la paroisse est très mal servie, que les paroissiens — particulièrement les jeunes — ne sont pas instruits et que le peuple ne va plus si souvent qu'il le faudrait à confesse, alors qu'il le faisait du temps du vicaire précédent (Mr Pujol)<sup>68</sup>. Quelques mois après, la requête est réitérée, puis à nouveau en 1744 et on accuse aussi le curé de ne pas réaliser tous les offices en usage. Le conseil de ville envoie alors une délégation auprès de l'évêque et l'affaire doit être jugée à Toulouse<sup>69</sup>. Un vicaire du couvent de Cazères est prévu d'être nommé (le père Laurent *Capuiu*), mais le conflit s'éternise jusqu'à une conciliation en 1758.

En 1318, la paroisse et l'église de Daumazan ont donc été intégrées à l'évêché de Rieux qui, en conséquence, disposait des produits décimaux de Daumazan, ce qui est confirmé dans le pouillé du diocèse en 1373-1374, mais aussi dans ceux de l'époque moderne<sup>70</sup>. La dédicace de l'église lorsqu'elle est renseignée à l'époque moderne et contemporaine est Saint-Sernin<sup>71</sup>.

---

<sup>62</sup> Le conseil de ville complimente les nouveaux évêques nommés au XVIIIe siècle.

Bien évidemment, avec la Révolution, les relations évoluent plus en avant et en 1790, c'est la communauté qui fixe les messes et leurs heures. AD09, 253EDTBB10, p. 382, puis c'est elle qui déclare à l'administration les ecclésiastiques qui ont juré fidélité à la République (AD09, 5L31, an V et 6L14, 1792). À cette date, la communauté a supplanté l'évêché dans la gestion du culte.

<sup>63</sup> AD09, 253EDTBB6.

<sup>64</sup> Par exemple, 1744, AD09, 253EDTBB9, p. 192.

<sup>65</sup> AD09, 253EDTBB9, p. 373 et 385.

<sup>66</sup> AD09, 253BB2, n° 60.

<sup>67</sup> En 1624, lors d'une visite pastorale, les consuls se plaignent aussi que le curé ne fait pas les messes coutumières. AD31, 2G109, f°56v.

<sup>68</sup> AD09, 253EDTBB9, p. 70, 77, 79 et 84.

<sup>69</sup> Idem, p. 72.

<sup>70</sup> Ménard 1983, tableau 1 et J. de Font-Reaulx et C.-E. Perrin 1972. AD31, 2G108 et 109, Barrière-Flavy 1896, 12 et 32.

Ménard 1983, tableau 2 d'après BnF, Collection des provinces de France, collection de Languedoc, fonds des Bénédictins, mémoire de Blaise Binet sur le diocèse de Rieux, volume 20, 1764. Et de nombreux documents de l'évêché, par exemple AD09 G269, n° 13. À cette époque, la dîme est de 600 livres. Le salaire du vicaire de 140 livres et celui du chantre, de 8 livres.

<sup>71</sup> Par exemple, XVIe siècle, AD31, 2G200 ou AD34, f° 287-290 (1416).

Aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, schéma classique, la portion de dîme dévolue à l'évêché est donc d'environ les trois quarts et le ou les desservants conservent un quart<sup>72</sup>. Outre ses revenus décimaux, l'évêché ne paraît pas réellement possessionné à Daumazan ou sur son terroir aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. À sa création, il n'a probablement été doté que de l'église et de ses droits directs et il se peut bien que les comtes de Foix aient alors depuis longtemps empiété et récupéré sur les droits et possessions de l'ancien prieuré, s'il en avait. Au XVIe siècle, l'évêché de Rieux possède à Daumazan une maison et de la vaisselle vinaire. Les comptes de décimes de l'évêché du début du XVIe siècle<sup>73</sup> mentionnent que le recteur de Daumazan contribue — sans qu'on explique pourquoi — pour seulement 7 livres tournois, 2 sous et 7 deniers, alors que celui de la bastide de Besplas paie plus de 15 livres et celui de Montbrun, 10 livres. Sept livres ne sont pas une petite somme, mais sont dans la moyenne inférieure des contributions à l'évêché. Il en est de même pour les plus anciens comptes de décime et de procuration conservés (1373-1385) où l'on note une imposition de 3 sous à Daumazan, alors qu'elle est du double à Campagne<sup>74</sup>. En revanche, en 1515-1520, et dans d'autres, l'imposition de Daumazan — paroisse dotée d'un recteur — semble dans la moyenne (7 livres)<sup>75</sup>. Ces fluctuations du revenu de la dîme à Daumazan ne sont pas expliquées. Même à la fin du XVIIe siècle, peu de biens — autres que le sanctuaire — dépendent de l'évêché à Daumazan. Les administrateurs du royaume reconnaissent à cette époque à l'évêché de Rieux à Daumazan une maison avec jardin, bien qui est exempté de taille<sup>76</sup>. Il pourrait s'agir de l'hôpital de Daumazan. Louis Blazy reprend le compte publié par Casimir Barrière Flavy où, en 1724, le revenu annuel de la part de dîme attribué au curé est bien plus considérable qu'au XVIe siècle et est alors équivalent à plus de 628 livres<sup>77</sup>, ce qui est une somme conséquente pour le desservant d'une église rurale<sup>78</sup>. Le curé pouvait avoir aussi d'autres revenus pour lui-même : en 1760, Pierre *Jonciera*, curé de Daumazan, produit du vin et une enquête a lieu, car

---

<sup>72</sup> Et un huitième seulement pour le quartier de Mardagne en 1724. Voir par exemple au XVIe siècle, AD09, G269, n° 13 ou au XVIIIe siècle, AD09, 1B169, n° 123.

Dans divers actes, à compter de 1624 (AD31, 2G109, f°56v) - et jusqu'à leur vente en biens nationaux - sont mentionnés quelques biens des abbayes du Mas d'Azil et de Comelongue à Daumazan. Il s'agit de près, champs et ils sont peu nombreux sur le terroir de Daumazan.

<sup>73</sup> 1515-1520. BnF, ms lat. 12 730, f° 229-232.

<sup>74</sup> Font-Reaulx et Perrin 1972, p. 818 et suiv. Le *vicarius* de l'église est alors cité, alors que les autres églises sont généralement desservies par un prêtre que l'acte nomme *capellanus*, ce qui suggère une différence de statut du desservant, probablement due au patronage épiscopal du sanctuaire.

<sup>75</sup> Vidal 1931-1932, p. 258 et sous série 2G des AD31.

<sup>76</sup> Latour 1994, p. 176 et 180 d'après des documents conservés à Auterive dans les archives paroissiales.

<sup>77</sup> Et 438 livres en 1726, AD09, 1J510. Le revenu est donc relativement fluctuant, mais plutôt important et de haut niveau au XVIIIe siècle.

<sup>78</sup> Peuvent exister en outre des revenus pour des curés d'obituaire. Par exemple en 1790 (AD09, 3L28), le curé Destampes déclare les revenus de Mr. Bernaducque, prêtre obituaire de Daumazan. Dans le même document et la même déclaration existe un autre prêtre obituaire à Daumazan, Mr. Garrigue.

il a forcé une porte de la ville avec le produit vendangé (deux charrettes), hors des dates de vendanges qui sont décidées par le conseil de ville<sup>79</sup>.

La levée des dîmes est toujours affermée du XVIe au XVIIIe siècle<sup>80</sup>.

La fabrique — qui n'avait pas droit à la dîme — était en charge des frais d'entretien, des achats (cire, vêtements liturgiques, mobilier, etc.) et éventuellement de quelques réparations. Les marguilliers (membres de la fabrique) sont mentionnés régulièrement à compter du début du XVIIe siècle<sup>81</sup>. Au XVIIIe siècle, ils sont nommés par le conseil de ville sur proposition des consuls<sup>82</sup>. En 1790, il y avait deux fabriques et ce au moins depuis le milieu du XVIIIe siècle où celle du « maître autel » est mentionnée<sup>83</sup>. On ne connaît pas le partage des tâches entre elles deux.

Bien plus descriptive que celle de 1624<sup>84</sup>, la visite pastorale en 1724 indique la présence habituelle aux côtés du curé de deux autres prêtres : un vicaire et un prédicateur, ainsi que d'un carillonneur<sup>85</sup>. La visite dénombre 550 communicants à l'église de Daumazan. Elle démontre surtout l'importance ancienne du lieu de culte, car l'église conserve de très nombreuses reliques. La visite décrit un matériel ornemental assez conséquent : un ciboire en argent ; un tabernacle — qui doit être exposé le jour de la Sainte-Croix — doublé d'étoffe de soie<sup>86</sup>, doté d'une clef en argent doré, d'une porte décorée du Christ, d'un reposoir avec quatre bras dorés peints ; un soleil en argent et un coffre d'argent garni de taffetas à l'intérieur et qui renferme un morceau de bois et un « billet » sur lequel est écrit *cruci domini nostri Jesu Christi*, ce qui « certifie » qu'il s'agit d'un morceau de la Sainte-Croix<sup>87</sup>. Le coffre conserve aussi dans trois petits paquets de taffetas des billets illisibles associés à des ossements humains<sup>88</sup> et la tradition veut qu'il s'agisse de reliques de saint Germain et saint Exupère<sup>89</sup> et d'un troisième dont on a oublié le nom (sic). Toujours dans le coffre, existe aussi un paquet avec des ossements dont le billet décrit que ce sont ceux de saint Sébastien. Surtout, le coffre cache une « boucle » (?) avec des ossements inconnus, car sans « billet », et une relique de saint Saturnin/Sernin, premier évêque de Toulouse : « un ossement de la tête ». Elle est protégée dans une toile blanche associée à un « billet » que la visite recopie alors qu'il était déjà mentionné lors des visites pastorales du XVIIe siècle, mais non pas copié. L'acte annonce :

---

<sup>79</sup> AD09, 1B169, n° 119 et suiv.

<sup>80</sup> AD09, 253EDTBB9, p. 644 ; 36J642, n° 12 ; 1J169, n° 123, etc.

<sup>81</sup> Voir par exemple, AD31, 2G109, f° 56. En 1624, l'évêque ordonne que le curé assiste aux conseils de la fabrique, ce qui est le cas ensuite jusqu'à la dissolution des fabriques.

<sup>82</sup> Voir par exemple 253EDTBB9, p. 167 (1743).

<sup>83</sup> 3 juillet 1790. Les deux fabriques reçoivent alors 35 livres de revenus annuels. AD09, 253EDTBB9, p. 176.

<sup>84</sup> AD31, 2G109, f°54v et suiv.

<sup>85</sup> AD31, 2G108, p. 335 et suiv. Le carillonneur est aussi régulièrement mentionné dans les actes des délibérations du conseil de ville au XVIIIe siècle.

<sup>86</sup> En 1624, il est décrit en bois. AD31, 2G109, f° 55.

<sup>87</sup> Relique de la Sainte-Croix.

<sup>88</sup> En 1624, ils le sont aussi ; AD31, 2G109, f° 55.

<sup>89</sup> Idem. En 1624, il s'agit de saint Germain ou saint Eutrope.

*anno 1293, noverint universi regnante Philippo rege francorum et hugoni episcopo tolosano, rogerio bernardo<sup>90</sup> comite fuxensi domino disponent atque volente ad beata maria virgine, beato michaelo, beato stephano et beata catharina fuerunt invento multo reliquid in Ecclesia Sancta loci de Dalmazano tempore que dominus Arnaldus Do erat prior loci ejusdem per Vitalem de Valle rectorum praedicti loci in altari glorissimi sancti saturnini martiris »<sup>91</sup>.*

En 1724, les fonds baptismaux de l'église<sup>92</sup> sont entourés d'un balustre associé à des crémières (gardées fermées à clef dans une armoire<sup>93</sup>), dont une est adaptée aux infirmes. Lors de la visite, il est demandé d'étamer la cuvette des fonds (sous peine d'interdit) et que le couvert des fonds soit muni d'une barre en fer cadénassée ; existent des registres (des baptêmes). Le grand autel de l'église est couvert d'une nappe, d'une pierre sacrée et de 6 chandeliers en laiton. Son devant est décoré de cuir doré et il est associé à un retable doré. Existe dans l'église une chapelle Saint-Aubin, voûtée, avec un autel (nappe, pierre sacrée, 2 chandeliers en laiton, un crucifix de bois, devant de l'autel en cuir doré et une « figure de bois argenté de saint Aubin). Existe une autre chapelle, du Saint-Sacrement, dont l'autel est comme le précédent, mais avec 6 chandeliers et un tableau qui représente le « mystère ». Elle est décrite « plafonnée » (plafond plat ?). Existe enfin une troisième chapelle<sup>94</sup>, celle du rosaire, qui est aussi notée en bon état (autel, 6 chandeliers, cuir doré), mais dont la pierre sacrée doit être mise à niveau. Elle comprend un tableau de la Vierge donnant le rosaire à Saint-Dominique et une image dorée de la Sainte-Vierge. Une lampe « en boutons de cristal » l'éclaire et la chapelle est plafonnée. Il est demandé d'en nettoyer la vitre. La sacristie est située derrière le grand autel et conserve des ornements sacrés et les vêtements liturgiques<sup>95</sup>. L'église est décrite lors

---

<sup>90</sup> Philippe-le-Bel, Hugues Mascaron, Roger-Bernard III.

<sup>91</sup> L'acte est recopié en 1724 et je le transcris à l'identique de la copie, un peu fautive, mais on en comprend le sens.

<sup>92</sup> Idem. En 1624, ils sont décrits « au fond de l'église ».

<sup>93</sup> Ce qui avait été ordonné lors de la visite pastorale de 1624.

<sup>94</sup> D'après la visite de 1624, il doit s'agir de la chapelle anciennement dédiée à Notre-Dame et située à main droite dans l'église. AD31, 2G109, f°55v. La visite de 1624 indique aussi un autel et son tableau que nous ne retrouvons pas en 1726, autel dédié à saint Saturnin ou à saint Bernard et, dans la nef, un autre autel dédié à saint Crespin, un autre à l'Assomption, etc.

<sup>95</sup> Trois *caliu* avec *sapatene* (?), argent ou vermeil — une petite croix en argent pour l'offrande et une grande en argent pour les processions — une croix en laiton — une lampe — un encensoir — 14 chasubles (violette, rouge, noire, blanche, satin à petites fleurs) certaines avec dentelle de Boulogne, d'autres avec galon de soie, galon argenté ou galon doré de dentelle de Boulogne — 4 dalmatiques (tunique sous forme de blouse longue) blancs dits « de bourg » (usuels, pour tous les jours) ou rouges à galon de soie, et 2 dalmatiques noires qui sont interdits par la visite pastorale (noir, couleur réservée aux évêques) - 13 pluviaux (capes) en satin blanc à fleur, verts, violets, noir, à quatre couleurs, rouges ou blancs avec un galon de soie rouge, certains brodés qui doit être exposé le jour de la Sainte-Croix - une écharpe pour visiter les malades, une autre (très belle) pour les bénédictions et encore 2 autres écharpes — 5 aubes. La garde-robe est considérable pour une église rurale. La sacristie conserve aussi 4 devants d'autel, un noir assez usé, un rouge à galon de soie, un blanc et rouge à fleur avec un galon en faux or et un vert et violet avec un galon d'argent et 1 devant d'autel de ligature (4 couleurs, galon de soie rouge), et encore deux douzaines de nappes et plusieurs purificateurs, 2 missels, 1 vesperal et 1 graduel (pour le chant).

de la visite en bon état, sauf le plafond de la nef qui doit être réparé sous trois mois. Il y a 4 cloches et une petite. La chaire et les confessionnaux sont en bon état. Il y a six bassins<sup>96</sup> dans l'église et des obits non décrits. Il est enfin ordonné que le mur sud du cimetière soit réparé sous deux mois.

Divers documents nous confirment que la réorganisation des chapelles à l'intérieur de l'église était monnaie courante. Avant 1624, une des chapelles dans l'église est transformée pour y établir une première confrérie, celle de Notre-Dame-du-Rosaire<sup>97</sup> qui fut confirmée par l'évêque de Rieux en 1629. Celle du Saint-Sacrement est décrite en 1724 comme s'étant réunie avec une autre, de Saint-Sernin<sup>98</sup>. Sa création avait été ordonnée lors de la visite épiscopale en 1624<sup>99</sup>. Une autre, des Pénitents Noirs, dédiée à la Sainte-Croix, fut créée en 1730.

À compter du XVIIe siècle, les 4 cloches dominant le monument, rythment les messes et annoncent les événements. Deux d'entre elles ont servi pendant la Révolution à forger des canons<sup>100</sup>. À la fin du XVIIIe siècle, on fait sonner les cloches pendant 40 jours au décès de l'abbé de Sers ; c'est le conseil de la ville qui le demande aux marguilliers<sup>101</sup>. L'abbé Louis Blazy<sup>102</sup> publie les inscriptions des deux cloches restantes et il est indiqué qu'elles datent du XVIIe siècle (1629 et 1683). On connaît des mentions de carillonneurs depuis le XVIIIe siècle<sup>103</sup>.

L'abbé Louis Blazy indique que l'ancien cimetière enveloppant<sup>104</sup> a été transféré en 1890<sup>105</sup> et effectivement des ossements ont été découverts au XXe siècle dans les sols lors de travaux aux abords de l'église<sup>106</sup>. Au XVIIe siècle, le cimetière comportait une grande chapelle au fond, suffisamment vaste pour y tenir les réunions du conseil de ville<sup>107</sup>. Il était alors aussi doté d'un oratoire aussi situé au fond<sup>108</sup>. Peu avant son transfert, en 1869, la municipalité en avait rehaussé le mur de clôture, mais il fut submergé en 1874 ou 1875 par une inondation et il dut

---

<sup>96</sup> Du Saint-Sacrement, de la Sainte-Vierge, de Saint-Sernin, de la Grande Œuvre, de Saint-Aubin et du Purgatoire. Pourtant en 1624, il avait été ordonné qu'il n'y ait que 4 bassins. AD31, 2G109, f° 56.

<sup>97</sup> AD31, 2G109, f° 56. Elle existait encore à la fin du XVIIIe siècle.

<sup>98</sup> AD31, 2G108, p. 338.

<sup>99</sup> AD31, 3G109, f° 56.

<sup>100</sup> Blazy 1911, 13 et AD09, 253EDTD1, 1791. Au début, il est prévu de laisser une seule cloche, suivant la demande de l'état.

<sup>101</sup> AD09, 253EDTBB10, acte 240. Cet événement provoqua un procès entre la famille de Sers et la fabrique de l'église, car la fabrique ne voulait pas faire sonner, malgré la demande de la municipalité (1784, AD09, 1B256, n° 111 à 119). Le tribunal condamne la mairie à faire placer les armes de la famille de Sers dedans et dehors l'église paroissiale. À Cette époque, juste avant la Révolution, le curé Destampes est le secrétaire de mairie et son écriture indique un bon niveau d'éducation.

<sup>102</sup> 1911, p. 13 et 14.

<sup>103</sup> AD09, 253EDTBB9. 1<sup>er</sup> nov. 1749, p. 192. Une vigne appartenant à l'église lui est affermée.

<sup>104</sup> Les cimetières du Moyen Âge central le sont souvent.

<sup>105</sup> 1911, p. 15. Et AD09, 1890, 1O219 (achat du terrain).

<sup>106</sup> AD09, 624W7. Des ossements ont aussi été découverts récemment dans les murs de l'église ; information orale SRA — Frédéric Maksud.

<sup>107</sup> 1645, AD09, 253EDTBB4, p. 1 ; 1683, AD09, 253EDTBB6, n° 33.

<sup>108</sup> Travaux à la porte de l'oratoire par le conseil de ville. AD09, 253EDTBB10, p. 207, 1778.

être repris et crépi (1877-1878)<sup>109</sup>. Le terrain du nouveau cimetière fut acheté par la municipalité en 1888-1889 et on réalisa un mur enveloppant doté une grille en fer pour portail en suivant<sup>110</sup>.

La première mention du presbytère date de 1683 (« la maison curiale »)<sup>111</sup>. Des réparations y sont indiquées en 1742 et payées par le conseil de ville<sup>112</sup>. En 1758, le curé souligne que le presbytère est petit et demande au conseil de ville à pouvoir disposer d'un tinal, d'une écurie, d'une grange pour le foin et d'un jardin ou d'agrandir son logement<sup>113</sup>. C'est une maison à étage. Des travaux sont menés par le conseil de ville au presbytère en 1777, complétés en 1779 et terminés en 1780 (réparations au plancher, toit, escalier, portes, plafonds)<sup>114</sup>.

En 1780, le conseil de ville aide à la réparation au piédestal de la Croix de la mission qui est située sur le pont sur l'Arize, car la fabrique n'a pas suffisamment de moyens. Ces travaux sont payés en 1783<sup>115</sup>.

Un hôpital est présent à Daumazan à l'époque moderne et mentionné dès 1682<sup>116</sup>. Financé par quelques biens gérés par le curé et par l'évêché, il est décrit ruiné lors de la visite épiscopale de 1724 et ne dispose, à la même époque, que d'un tout petit revenu<sup>117</sup>. Cinquante ans avant, en 1671-1674, c'est la maison de ville qui est ruinée (à cause d'un incendie) et, n'ayant pas de moyens pour la reconstruire, le conseil de ville se réunit à la maison-Dieu (l'hôpital) qui est indiquée située à côté du four banal<sup>118</sup>. Le conseil se réunit aussi parfois au presbytère ou à la grande chapelle du cimetière<sup>119</sup>.

Ce sanctuaire rural relativement riche dispose d'un personnel qui, à l'époque moderne, est loin d'être limité à un unique desservant comme c'est le cas de nombre d'églises moins importantes. Déjà, dans un compte des dîmes du début du XVI<sup>e</sup> siècle, il est décrit qu'il y a un vicaire et un chantre<sup>120</sup>. La visite pastorale de 1624 souligne, qu'anciennement, il y avait plusieurs vicaires<sup>121</sup>, ce qui est à nouveau le cas en 1652<sup>122</sup>. Parfois le vicaire est forain, ainsi

---

<sup>109</sup> AD09, 2O528. Ce n'est pas seulement l'Arize qui peut sortir de son lit, le ruisseau de Montbrun crée de nombreux soucis à la ville, événements qui sont très régulièrement renseignés dans les registres de délibération d'époques moderne et contemporaine.

<sup>110</sup> AD09, 2O528. Il est à nouveau fait de gros frais à la clôture du cimetière en 1933-1935, des réparations au mur du cimetière en 1904, des travaux d'assainissement en 1916 et son portail fut réparé dès 1919 (AD09, 1O219).

<sup>111</sup> AD09, 253EDTBB6, n° 16.

<sup>112</sup> Pour 40 livres. 253EDTBB11, p. 37.

<sup>113</sup> AD09, 253EDTBB9, p. 370.

<sup>114</sup> AD09, 253EDTBB10, p. 162, 170, 163, 303-305

<sup>115</sup> AD09, 253EDTBB10, 354-355. 28 livres.

<sup>116</sup> AD09, 253EDTBB6, p. 16.

<sup>117</sup> 1723. 1C120. 60 livres par an.

<sup>118</sup> AD09, E4, f°79v.

<sup>119</sup> AD09, 253EDTBB6, n° 16 et n° 33.

<sup>120</sup> AD09, G269, n° 13.

<sup>121</sup> AD31, 2G109.

<sup>122</sup> Lestrade1904, p. 111.

en 1677, le recteur de Camarade est aussi vicaire de Daumazan<sup>123</sup>. Des curés d'obituares et des prédicateurs sont aussi présents. Les desservants de l'église de Daumazan à l'époque moderne forment donc une petite équipe, rétribuée sur le quart de la dîme qui revient à la paroisse, groupe au sommet duquel le curé de la paroisse est nommé par l'évêque de Rieux.

L'abbé Blazy publie des épitaphes du XIXe siècle des inhumations seigneuriales ou notables ayant eu lieu dans le porche de l'église<sup>124</sup>. Trois d'entre elles correspondent à la famille de Sers<sup>125</sup>. Dès avant la Révolution, la documentation écrite indique un changement de tonalité à Daumazan, changement dont l'église est indirectement le lieu d'expression. Affaire passionnante, la veuve du coseigneur de Daumazan — Jean Abadie Paulou — porte plainte auprès de la sénéchaussée en 1769-1770, car son banc (seigneurial) dans l'église a été enlevé et brûlé au fond du cimetière en pleine nuit<sup>126</sup>. La veuve remplace son banc détruit par trois chaises, qu'elle prend soin d'enfermer après la messe, car on la menace de les brûler comme on l'avait fait pour le banc. L'enquête rapporte que certains auraient dit à Montbrun, village voisin, qu'il fallait faire de même avec le banc seigneurial de l'église de Montbrun. Beaucoup témoignent lors de l'enquête. Tout le monde à Daumazan a vu le banc brûler, d'autant que les cloches ont été sonnées et que la porte de l'église a été enfoncée. Mais, dans la nuit, personne n'indique aux enquêteurs avoir reconnu qui l'avait fait, même ceux qui savent que les incendiaires étaient au nombre de 8...

### L'église patrimoniale, une lourde charge assumée

À la Révolution, le curé — Martin Destampes<sup>127</sup> déjà secrétaire de mairie avant les troubles — semble ne pas s'être opposé aux serments et se plie plutôt de bonne volonté aux demandes d'autorisation qui lui sont nouvellement imposées pour obtenir un vicaire<sup>128</sup>. Les dîmes ont été abolies, et le directoire verse une somme à la municipalité pour payer le vicaire. En 1793, on réclame que soit fait l'inventaire de l'argenterie de l'église pour l'utiliser pour aider à financer l'État<sup>129</sup>. Là, le curé tergiverse et on est obligé d'envoyer une inspection pour faire la liste des biens qui pourraient être vendus. L'église conserve alors un reliquaire en argent, une custode, un ciboire<sup>130</sup>, deux petites croix processionnelles en argent avec leurs pieds et une plus grande,

---

<sup>123</sup> Lestrade 1904, p. 113.

<sup>124</sup> P. 14.

<sup>125</sup> Famille émigrée pendant la Révolution. AD09, 6L14.

<sup>126</sup> AD09, 1B198, n° 153, 156 et suiv. Durant l'enquête, la porte qui est sous le porche et les chapelles de l'église sont mentionnés, ainsi qu'une armoire située dans l'église que l'on ferre (répare). La gouvernante du curé témoigne.

<sup>127</sup> 5J29, matrice de rôle : ministre du culte, an VII.

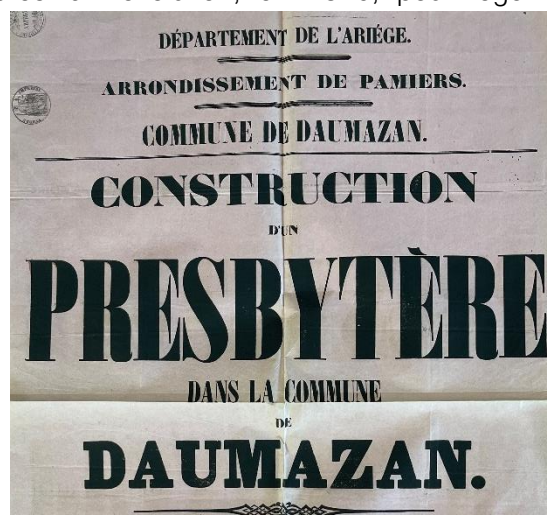
<sup>128</sup> AD09, 6L14. Le curé de Campagne, proche de Daumazan est prêtre réfractaire (AD09, 5L14). Celui de Daumazan ne semble pas avoir posé de problème.

<sup>129</sup> AD09, 253EDTD1.

<sup>130</sup> Mentionné lors de la visite pastorale de 1724 (AD31, 2G108), en argent « sauf qu'il n'y a pas de croix au bout ». Il est alors ordonné d'en installer une. Le ciboire est sorti de l'église tous les troisièmes dimanches du mois.

ainsi que 3 calices en argent<sup>131</sup>. On inventorie aussi les vêtements liturgiques, révélant une cure très riche<sup>132</sup>.

Peu de biens nationaux sont vendus sur le terroir de Daumazan, ce qui confirme la faiblesse des biens ecclésiastiques à Daumazan sous l'ancien régime, autre que le sanctuaire dépendant de l'épiscopat<sup>133</sup>. Le presbytère fut vendu comme bien national et, comme c'est souvent le cas, racheté par la commune après la Révolution, en 1820, pour loger le desservant<sup>134</sup>. Ce qui est original, c'est que le presbytère de Daumazan est racheté en viager au curé de la paroisse, Jean-Pierre Fouquet. Cette maison dispose d'un jardin. On y fait ensuite quelques travaux, ainsi en 1821, 1822,<sup>135</sup> et en 1830, on y construit un puits à eau dans le « petit jardin »<sup>136</sup>. En 1855-1860, finalement, la commune reconstruit un nouveau presbytère, bien qu'une partie des habitants se soient opposés au projet. Ceux-ci se plaignent de la manière d'agir du conseil municipal en la matière par pétition auprès du Préfet<sup>137</sup>. C'est alors une tendance d'actualité : une partie de la population, et donc des élus,



*Fig. Adjudication pour le nouveau presbytère, 1856. AD09, 20258.*

<sup>131</sup> AD09, 253EDTD1 et 1Q16.

<sup>132</sup> AD09, 1Q16. Outre les objets d'argenterie précédemment cités, on trouve dans la sacristie : un encensoir en cuivre et un autre en argent et dans une commode : pas moins de quinze chasubles en velours, satin, avec galons, certains en soie, d'autres en laine, de différentes couleurs (cramoisie, verte, blanche, violette, noire), une écharpe de satin blanc avec un galon frangé couleur or et un crochet en argent, une écharpe de taffetas blanc avec un galon en soie, un pluvial de taffetas couleur cramoisi, un autre en satin multicolore avec galon mi soie mi fil, un autre de taffetas vert avec galon mi soie mi fil, un autre de satin « fleuri » couleur noir avec galon en soie, une autre cape couleur de « rose » d'un satin « fleuri » avec galon en laine, une autre blanche avec galon en soie, une autre faite d'un camelot en soie noire, un autre de satin couleur rose, un autre blanc avec galons de soie, deux dalmatiques de taffetas couleur rose avec manipules et galons, deux dalmatiques de taffetas blanc avec galon en soie, trois aubes en toile de Crétonne (coton) avec cordon et certaines dentelles, deux autres aubes, un surplis en toile d'Asclet, huit nappes pour l'autel (draps de Rouan et d'Asclet). On inventorie aussi dans les fonds baptismaux la cuvette en cuivre des fonds et un plat en étain, huit nappes dans la chapelle et un drap d'or avec une crépine dans l'église, etc. etc.

<sup>133</sup> AD09, 6L14.

<sup>134</sup> Dès 1809, la municipalité pense le racheter. Il appartient alors à un particulier (AD09, 253EDTD2) à qui il dut être acheté par le curé. Puis en 1919, la municipalité avait pensé en construire un nouveau. AD09, 20528, comptes de 1819 à 1822.

<sup>135</sup> AD09, 253EDTL1.

<sup>136</sup> AD09, 20528. Dans les années 30 du XIXe siècle, on relève dans les comptes de la municipalité une indemnité annuelle pour le jardin du curé, ce qui suggère que celui qui lui est alloué avec le presbytère est trop petit. AD09, 253EDTL1.

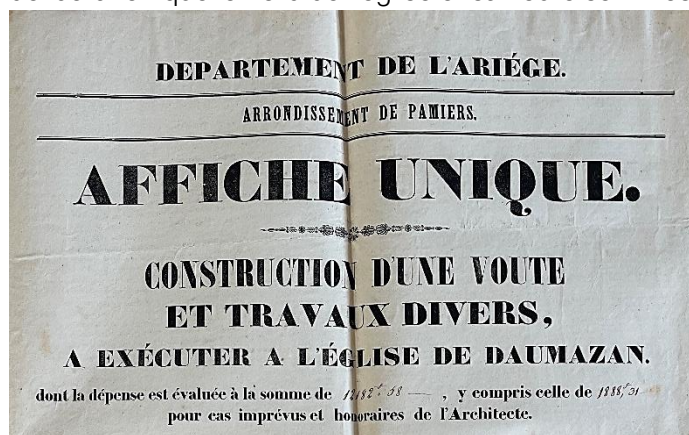
<sup>137</sup> Idem. Et AD09, 253EDTL1 : comptes de 1857 et 1858. Et 253EDTM5.

commence à penser que ce type de travaux ne devraient pas être à la charge de la commune. Mais le desservant se plaint de l'insalubrité totale du presbytère et un emprunt auprès de l'État est effectué par la commune. Les opposants font connaître leur désaccord au Préfet qui accorde tout de même l'emprunt à la commune en 1856 (7000 francs). Une bascule est installée en 1890 dans le jardin de l'ancien presbytère<sup>138</sup>. On note des travaux encore assez importants au nouveau presbytère dans les comptes de la municipalité en 1903<sup>139</sup>.

Jusqu'à la loi de séparation de l'Église et de l'État, la fabrique fonctionne, mais semble — comme souvent — bien pauvre. En 1827, elle demande à la municipalité de refaire un confessionnal, car l'ancien est ruiné et parce qu'elle ne peut pas payer ces travaux<sup>140</sup>. Dans la première moitié du XIXe siècle, la municipalité lui accorde parfois des crédits, mais uniquement au coup par coup<sup>141</sup>.

Les registres des délibérations indiquent en 1806 des réparations urgentes à l'église, mais les élus découvrent que le devis est trop cher et le refont faire en 1807. Malheureusement, les travaux ne sont pas vraiment décrits. On sait juste qu'ils ont lieu à une chapelle et à la sacristie<sup>142</sup>. Une autre réparation d'urgence aux murs de la sacristie est menée en 1822<sup>143</sup>. Le pavement de la place de l'église est modifié en 1828<sup>144</sup>.

En 1831, la municipalité — suivant les directives de l'état — fait ôter la fleur de Lys qui était sculptée à la pointe de la flèche du clocher. Pour ce faire, les ouvriers perforent les parois de la flèche et rebouchent à la chaux. En même temps, le conseil municipal signale par délibération que le nord de l'église et sa voûte sont très dégradés et qu'il a fait faire un devis<sup>145</sup>.



La dégradation de la voûte est ancienne, puisqu'elle est déjà signalée en 1724. Pour ces travaux, dans les années 40 du XIXe siècle, la municipalité emprunte à l'État pas moins de 8500 francs, d'autant qu'il est prévu d'ajouter aux travaux de la voûte (qui est alors étayée), d'autres réparations et modifications qui concernent les fenêtres, de changer des pierres de taille (en employant la pierre dite de Roquefort à la place de celle de Baque-morte), de surélever

la nef, d'entourer le sanctuaire d'une corniche et d'installer un portail à l'est du cimetière. Pour

<sup>138</sup> AD09, 202528.

<sup>139</sup> AD09, 253EDTL1.

<sup>140</sup> AD09, 20527.

<sup>141</sup> Voir par exemple 1810, AD09, 253EDTD2.

<sup>142</sup> AD09, 253EDTD2.

<sup>143</sup> 88 Fr. AD09, 253EDTL1.

<sup>144</sup> AD09, 253EDTL1.

<sup>145</sup> Idem.

limiter les coûts, on propose de renoncer à installer du lambris en hauteur et un plancher au sol dans l'église<sup>146</sup>. L'adjudication des travaux est suivie d'un conflit avec un artisan, et donc annulée, puis refaite. En 1844, en pleins travaux, le chantier est arrêté faute de paiement. Les budgets du conseil de fabrique indiquent un déficit en 1842, 1843 et 1844 et chaque année plusieurs centaines de francs sont dépensés à ces réparations, mais c'est une part minoritaire du financement. C'est la commune qui l'assure et est structurellement déficitaire. En plus de l'emprunt, elle vend des biens communaux. À l'occasion de ces travaux d'ampleur, un plan de l'église que nous n'avons pas conservé est levé par l'architecte. Le conseil municipal écrit plusieurs fois au Préfet pour plaider son emprunt et avance alors que l'église date du Xe siècle<sup>147</sup>. Bon an mal an, les travaux sont menés. On réalise en plus des travaux de carrelage à l'église « aux endroits les plus urgents » en 1846<sup>148</sup>. En 1854, on intervient pour une petite somme sur la charpente du toit de l'escalier en vis. En 1868, des travaux ont lieu sur les murs est et sud de l'église<sup>149</sup>, moyennement coûteux (500 francs), et sont en partie financés par le Ministère des Cultes<sup>150</sup>. La fabrique est toujours déficitaire, et participe de moins en moins aux réparations de l'église et même plus à celles de la sacristie<sup>151</sup>. Au moment de sa dissolution, conséquence de la loi de séparation de l'Église et de l'État, les biens saisis de la fabrique se réduisent à 86 francs de rente annuelle et à un terrain de 79 ares<sup>152</sup>.

La municipalité effectue enfin de petites réparations aux marches de l'église en 1911 et change quelques tuiles à la toiture en 1922<sup>153</sup>.

Au XIXe siècle, la municipalité entretient aussi avec soin et régulièrement l'horloge placée sur la tourelle de l'escalier en vis en 1791<sup>154</sup> et en achète même une nouvelle en 1887<sup>155</sup>. Dans

---

<sup>146</sup> Idem. Un état de la situation de ces travaux (exécutés), non daté, indique des modifications au contour de l'église, au pignon, en dessous du pignon, aux chapelles, au pignon côté du clocher, la réalisation d'une fondation des piédroits des arcs doubleaux, un nivellement des arcs boutants, des travaux aux fenêtres et au rampant de la « retraite » externe. Il est noté que la démolition de l'ancienne voûte a été effectuée et que celle-ci était en parement interne « en planches et de forme ogivale ».

<sup>147</sup> En 1842, Mr Belhomme, conservateur des Antiquités déclare que l'église date de Charlemagne... et la définit de style byzantin... AD09, 2N46.

<sup>148</sup> AD09, 253EDTL1.

<sup>149</sup> Sont mentionnés l'usage de brique, chaux, sables et bois. Idem.

<sup>150</sup> AD09, 4V14.

<sup>151</sup> Dépenses de la fabrique fin XIXe siècle : secrétariat, achats de cire, encens, huile, chandelles, bois et charbon, blanchissage du linge et nettoyage des ornements et petites réparations aux meubles. AD09, 2O527.

<sup>152</sup> 2O528.

<sup>153</sup> Idem.

<sup>154</sup> Il y avait précédemment une horloge à un autre endroit (mention par exemple en 1724, AD09, 253EDTBB2). Placement en 1791, description des travaux : AD09, 253EDTD1. Chaque année, montage, entretien et parfois renouvellement des cordes et réparations. AD09, 253EDTL1. La municipalité participe aussi encore au salaire du curé (300 francs dans les années 10 du XIXe siècle ; 375 francs par an dans les années 30 du XIXe siècle). Après la vente du presbytère en Bien National et avant son rachat, le curé percevait aussi une indemnité de logement que lui verse la commune.

<sup>155</sup> Idem.

un milieu où peu possèdent une montre, l'horloge est essentielle et remplace, peu à peu, les sonneries auparavant régulières des cloches pour les messes et dont le nombre se réduit.

Dès 1846, alors que les travaux de la nef se terminent, la municipalité demande le classement de l'église<sup>156</sup> et réclame une aide financière à l'État pour le « rétablissement du style antérieur de l'abside de l'église et d'autres travaux non décrits ». Sa demande est refusée avant août 1847<sup>157</sup>. L'église est finalement classée partiellement en 1907 (abside et clocher)<sup>158</sup> et la nef fut inscrite en 1987.

Les archives de l'Ariège conservent de gros dossiers de plans et levés d'architecture qui précisent les restaurations menées sous contrôle de l'administration des Monuments Historiques et qui pourraient être utiles à une étude du bâti<sup>159</sup>. Ils renseignent en premier lieu des travaux menés entre-deux-guerres. À ces occasions, on dispose d'un plan de l'église et d'un autre du clocher et de son escalier en vis datable de 1928<sup>160</sup>.

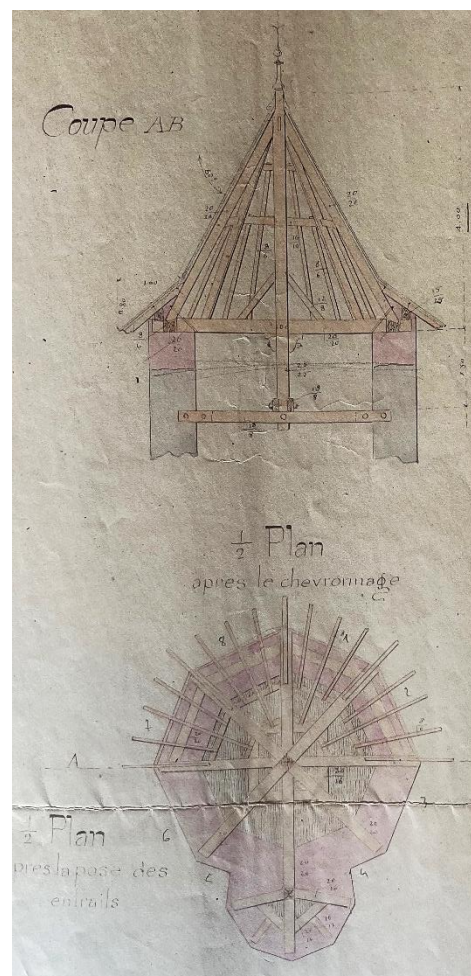


Fig. AD09, 270W35. 1928. Toiture du clocher. Crédit R. Broué, architecte.

<sup>156</sup> Idem

<sup>157</sup> AD09, 2N46.

<sup>158</sup> Idem.

<sup>159</sup> AD09 27W65, 276W18 276W22, 270W35, 253EDTM5 et 175W5. Restaurations de 1928 et projets des années 1960-1980. Quand elles sont signées, les planches le sont par Régis Broué, Jules Kaehrling, Marcel Clergue, messieurs Stym-Popper et Calley et l'entreprise « les compagnons réunis ». Les dossiers conservent des coupes et plans de la nouvelle toiture du clocher mise en place en 1928, le clocher en plan et en élévation — avec l'emprise des restaurations —, des détails de ses corniches, des « pierre à pierre » de ces faces et baies jusqu'à des profils de jambages et de bandeaux, des plans de l'église entière, un levé du parement externe de la face sud de la nef jusqu'au chevet (mur gouttereau), un plan de la charpente et de la toiture de l'église entière, un plan et une coupe longitudinale de l'abside avec repositionnement de la croix classée dans le chœur de l'église, des détails des colonnes engagées de l'abside — qui font partie d'une des restaurations, des plans d'échafaudages pour le clocher, des profils des pierres de taille pour le glacis des baies inférieures du clocher et le levé d'un projet de tribune.

<sup>160</sup> Existe aussi un plan du clocher en AD09, 4T47. Il prévoit l'emprise de la protection clôturée mise en place au pied du clocher pendant les travaux de réfection de sa toiture, donc de possibles perturbations du sol.

Après la voûte de la nef, le clocher est le premier et le principal des soucis. Quelques frais de réparations au clocher sont présents dans les budgets municipaux en 1888 et, en 1893, on conserve un devis pour la restauration des contreforts du clocher pour un peu moins de 200 francs ; ces petits travaux, qualifiés de « réparations partielles » sont effectués avant 1902<sup>161</sup>. À cette occasion est levé un plan du clocher — plan, élévations et proposition de restauration — par l'architecte Jean Lacassin en 1898<sup>162</sup>. De gros travaux sont prévus en 1911, puis sont complétés et précisés durant toutes les années 20<sup>163</sup> et réalisés de 1925 jusqu'en 1936. On commence par le clocher, puis on restaure en partie l'abside et les absidioles<sup>164</sup>. Les travaux sont renseignés par des descriptifs précis et concernent essentiellement la toiture du clocher, le clocher et ensuite celles des absides et absidioles. Il est aussi prévu des travaux de maçonneries dans les parements et moulures, l'usage de mortier de chaux et de ciment et de pierre de taille « du pays »<sup>165</sup>. Les reprises des maçonneries qui sont décrites couvrent 140 m<sup>3</sup> dans l'abside et les absidioles. Il est aussi prévu des rejointements des maçonneries anciennes (au mortier de chaux ou au ciment), un plancher

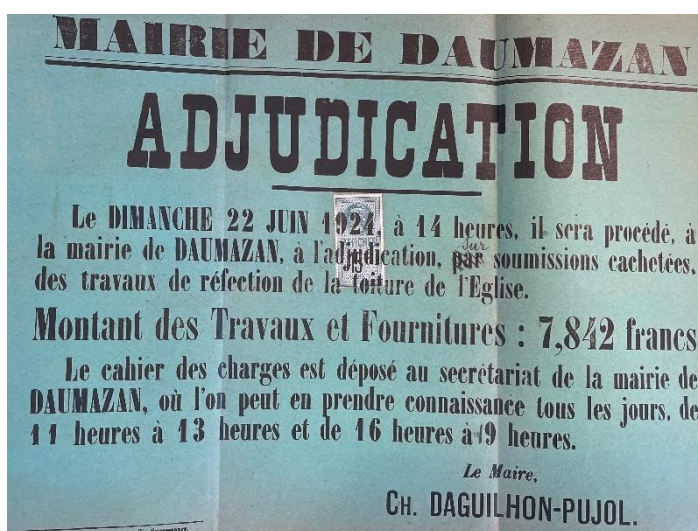


Fig. AD09, 253EDTM5

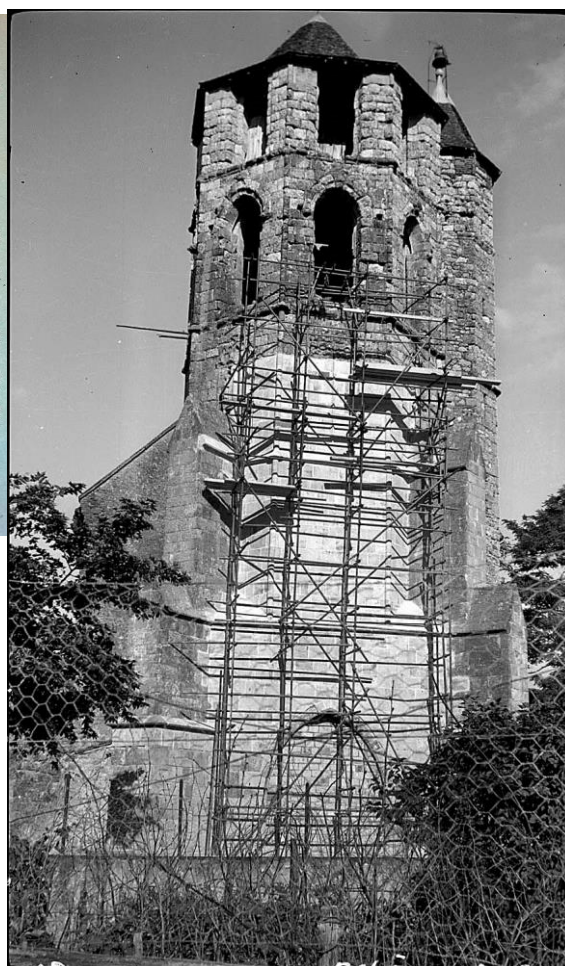


Fig. Clocher en travaux avant 1940.  
 Médiathèque du Patrimoine :  
 AP09W01075 - H. Nodet (1855-1940)  
 © Ministère de la Culture.

<sup>161</sup> AD09, 1O219.

<sup>162</sup> AD09, 4T47.

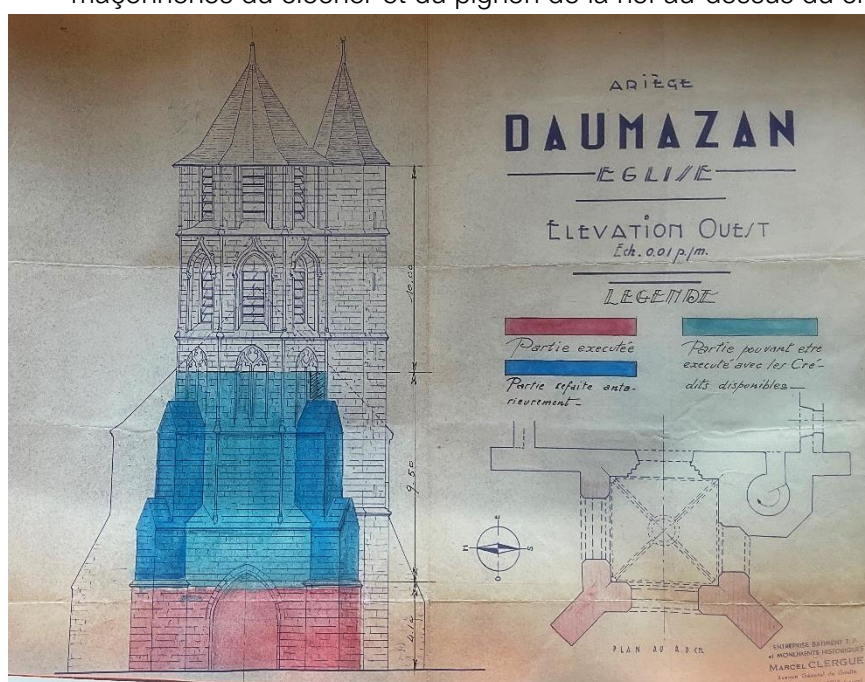
<sup>163</sup> AD09, 2O527. AD09, 2N46. Le clocher est tellement endommagé que l'on a peur que des moellons chutent sur des passants.

<sup>164</sup> De petits travaux à la toiture de l'église furent menés au préalable, en 1923-1925, 1O219.

<sup>165</sup> AD09, 4T47. Ce dossier conserve les projets et un mémoire des travaux exécutés.

sur une dalle en béton armé (dernier étage du clocher ?) et une reprise des piédroits des baies inachevées qui sont situées en haut du clocher. La couverture qui est démolie est en ardoises sur le clocher et en tuiles plates sur les absides et absidioles et on replace par des ardoises et des tuiles plates façon « Bourgogne ». Il est aussi prévu une révision complète de la toiture de la nef, avec des réparations des parties défailtantes. Enfin, dans la phase finale du chantier, en 1934, l'abbé Ruffié réalise une recherche des anciennes sculptures sous les enduits en plâtre<sup>166</sup> et a lieu une remise en état de l'intérieur de l'abside, comportant la destruction du bouchage en galets de rivière d'une porte conduisant à la sacristie, et son rebouchage en pierre de taille. Des creusements ont lieu dans le sanctuaire et dans le chœur, y compris sous les marches, et le dallage est pour partie remplacé, ainsi que des bandeaux, corniches, colonnes, chapiteaux et tores disparus<sup>167</sup>.

Malgré ces travaux, en juin 1939, l'architecte en chef prévoit encore une restauration des maçonneries du clocher et du pignon de la nef au-dessus du chœur, la reprise de la voûte du



porche, le changement de quelques pierres de taille à la base du clocher (en pierres de Saint-Jean-de-Verges<sup>168</sup>) et un nouveau plancher en béton armé (dans le clocher)<sup>169</sup>. Une soumission des travaux est lancée, mais nous n'avons trace de leur réalisation qu'en 1944-1946<sup>170</sup>. La municipalité de Daumazan délibère en même temps et prévoit de réserver une somme de 500 francs pour l'entretien annuel de ce monument. Elle refuse un temps de financer les travaux de 1944-1946, car

Fig. AD09, 270W35. Ces plans ne sont pas datés, mais l'un d'eux porte un tampon daté de 1950. Ils sont donc égaux ou antérieurs.

ils ont été votés sous Vichy par un conseil municipal du gouvernement de Pétain, mais finit par

<sup>166</sup> AD09, 194W6.

<sup>167</sup> AD09, 20527.

<sup>168</sup> Mais finalement les factures citent de la « pierre de Montbrun » et du « grès de Loubières ».

<sup>169</sup> AD09, 175W5 et 27W65.

<sup>170</sup> AD09, 27W65. Les factures révèlent la démolition de maçonneries montées au mortier de chaux (non situées), l'usage de ciment, des travaux sur les contreforts du clocher, la mise au jour d'une toiture intérieure juste au-dessus de la première voûte du clocher, la construction dans le clocher d'une dalle en béton armé.

contracter un emprunt de près de 50 000 francs pour les payer en 1946<sup>171</sup>. Il semble aussi que d'autres travaux aient eu lieu peu avant 1951<sup>172</sup>.

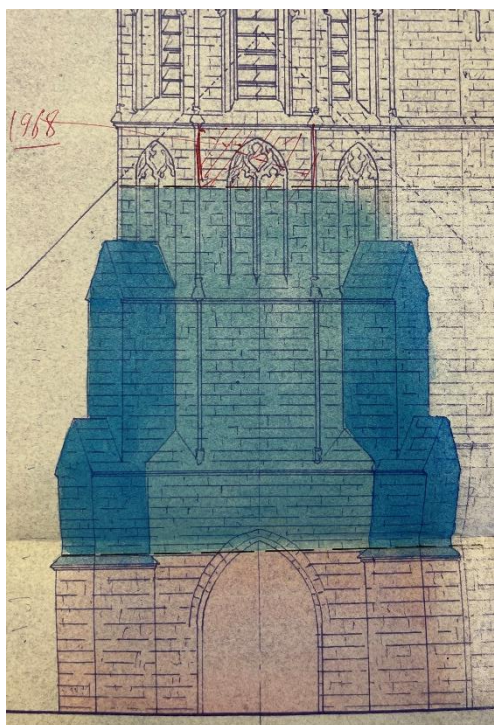


Fig. AD09, 27W65. Situation des travaux de rejointement, réalisés en 1968.

En 1968 sont à nouveau prévus la mise hors d'eau du clocher et quelques travaux de rejointement au clocher<sup>173</sup>.

Tandis qu'on réaménagement la place de l'église en 1981-1982<sup>174</sup>, en 1984, il est indiqué que des fouilles archéologiques ont eu lieu dans le chœur « il y a une dizaine d'années » et qu'elles sont restées ouvertes, formant un trou béant qui est alors bouché<sup>175</sup>. Dès 1974, la municipalité s'inquiète de l'état des toitures et en 1983 et 1984, des tuiles sont remises en place et des réparations ont lieu sur le toit de la nef (chevrons, pannes, briques foraines, reprise des angles de corniches), puis sur celui du chevet (changement de tuiles) et sur les bas-côtés du sanctuaire<sup>176</sup> et on pose un éclairage dans le clocher. Le financement des travaux est complexe, car le classement au titre des Monuments Historiques ne couvre pas l'entier monument et les tranches des travaux s'appliquent parfois à des vestiges classés en même temps qu'à d'autres non classés. Au cours de des travaux de toiture de la nef des années 80, l'eau s'infiltrait et l'orgue précédemment restauré est abîmé.

En 1987, lorsqu'on remplit le trou de fouilles, on retaille des marches et démonte une baie<sup>177</sup>.

En 1991, la charpente des cloches doit être confortée d'urgence et il est prévu d'occulter « les grandes baies »<sup>178</sup>. Sont aussi menés des travaux d'électricité coûteux<sup>179</sup>. Puis, l'année suivante eurent lieu des finitions du chantier précédent<sup>180</sup>. C'est à partir de cette époque qu'on note l'usage quasi systématique de mortier de chaux pour la restauration des murs et non plus pour partie de ciment.

<sup>171</sup> AD09, 194W6.

<sup>172</sup> Attestation du paiement, AD09, 27W65. Et Médiathèque du Patrimoine, AP060L03675 : image du clocher avec échafaudage datée de 1950.

<sup>173</sup> AD09, 175W5 et 27W65. Des petits travaux menés dans la seconde moitié du XXe siècle sont aussi indiqués dans AD09, 624W7.

<sup>174</sup> AD09, 309W17.

<sup>175</sup> Aucun rapport de fouille n'est conservé...

<sup>176</sup> AD09, 624W7.

<sup>177</sup> Emplacement non précisé. AD09, 626W9.

<sup>178</sup> AD09, 624W7.

<sup>179</sup> AD09, 626W9.

<sup>180</sup> AD09, 624W7.

Enfin, il faut souligner que l'église est actuellement l'objet d'une association dynamique créée en 2012 « Les amis de l'église Saint-Sernin ».

## Conclusion

Daumazan est un ancien pôle administratif du *pagus* de Toulouse, altomédiéval, et peut-être plus encore. Une donation du groupe comtal carcassonnais à l'abbaye de Saint-Papoul ou à celle d'Alet concerne Daumazan avant le milieu du XIIe siècle. Il est donc plus que probable qu'y existait une église antérieure à celle qui est aujourd'hui conservée. L'église Sainte-Marie de Daumazan est reconstruite au milieu du XIIe siècle par l'abbaye d'Alet qui y fonde ou y a déjà fondé un prieuré. Un habitat se structure dans l'enclos ecclésial avant 1174, peut-être longtemps avant. Il est concurrencé à compter de la fin du XIIe siècle par une ville neuve fortifiée régentée par des aristocrates laïcs. Le comte de Foix s'impose au cours du XIIIe siècle comme l'unique seigneur de cet ensemble qu'il dote d'une charte de franchise, jusqu'à imposer à l'ancienne église et au prieuré son primat spirituel en offrant une relique de Saint-Sernin qui conduit au changement de dédicace du sanctuaire.

Intégrée au diocèse de Rieux à sa création, l'église Saint-Sernin de Daumazan devient épiscopale. Malgré la crise à la fin du Moyen Âge et un contexte particulièrement violent au XVIe siècle au cours des guerres de Religion, l'image livrée par les documents du XVIIe et du XVIIIe siècle est celle d'une église, certes rurale, mais bien dotée et de rang supérieur. Au début du XVIe siècle, indice de l'affirmation du diocèse de Rieux, on reconstruit la quasi-totalité de l'église. Aux XVIIe et au XVIIIe siècle, les vêtements liturgiques, les autels et ornements et surtout les reliques qui y sont conservées se comptent en nombre et exposent à tous la richesse et la supériorité du culte catholique.

À l'époque contemporaine, l'église devient un élément du patrimoine et non plus celui d'un culte partagé par tous. Mais elle reste un pôle identitaire pour la communauté et, à ce titre, est l'objet de nombreux investissements et de grands travaux. La visite pastorale de 1724 avait indiqué la vétusté de la voûte, on la répare en la surélevant entièrement au milieu du XIXe siècle. Puis, au moins dès la fin du XIXe siècle, le clocher se dégrade rapidement. Dorénavant classé, il est l'objet d'une série de réparations/restaurations tout au long du XXe siècle.

## Sources

Archives départementales de l'Ariège :

1B29 — Sénéchaussée de Foix-Pamiers, 1703.

1B68 — Sénéchaussée de Foix-Pamiers, 1723.

1B169 — Sénéchaussée de Foix-Pamiers, 1760.

1B198 — Sénéchaussée de Foix-Pamiers, 1770.

1B256 — Dont n°111-119. Marguilliers de l'église de Daumazan, contre messire Paul-François de Sers, seigneur d'Aulix et autres places, et contre les maires, échevins et communauté de Daumazan et contre Jean Heuillet carillonneur.

1C60 — Fonds des Intendances, 169 –1790.  
1C120 — Fonds des Intendances, 1719-1750.  
1C184 — Fonds des Intendances, 1713–1753.  
2C1306 — Paroisses, 1739-1759.  
2C1308 — Paroisses, 1759-1789.  
2C1309 — Paroisses, 1768-1790.

E3 — Réformation du comté de Foix (1446-1447).  
E5 — Dénombrement du comté de Foix (1671-1674).  
E8 — Inventaire des archives de la tour ronde (1760).

253EDTAA1 – Charte de franchise de Daumazan, copie d'un original XIIIe s.  
253EDTAA2 — Transcription de la charte de franchise de Daumazan.  
253EDTAA3 — Hommage et serment de fidélité prêté au roi par la communauté de Daumazan... 1733  
253EDT BB1 à BB11 — Registres des délibérations de la communauté de Daumazan, 1573-1753.  
253EDTCC1 à CC3 – Cadastre (XVIIe s.). Avec mutations (XVIIIe s.).  
253EDTCC4 – Livre terrier.  
253EDTD1 à D8 — Registres des délibération municipales, 1791-1971.  
253EDTL1 à L2 — Budgets de la municipalité de Daumazan, 1813-1939.  
253EDTL3 — Comptes administratifs de la municipalité de Daumazan, 1833 – 1939.  
253EDTL4 et L5 — Daumazan, comptes de gestion, An VIII – 1959.  
253EDTM5 — Archives communales de Daumazan. Église (1844-1845) dont plans (1923-1926, 1939-1945); clocher (1899-1929). Cimetière (1878-1935). Presbytère. — Construction, travaux (1855-1859), baux de location (1907-1938).  
253EDTP1 — Daumazan, comptes de la Fabrique, 1889–1906.  
253EDTP2 — Daumazan, legs (1844) [table des actes paroissiaux, 1760-1814.]; séquestre des biens de la fabrique (1907).

G13 — Rapport de Bertrand Mamy, architecte à Daumazan, et Bernard Cazeneuve, architecte à Lombez, experts chargés de procéder à l'estimation des réparations à faire aux églises, palais épiscopal et autres bâtiments dont l'entretien est à la charge de l'évêché de Couserans, 1781.

G268 — Diocèse de Rieux, officialités, 1646 – 1772.  
G269 — Diocèse de Rieux, bureau diocésain, XVIe siècle.

1J501 — Procès-verbaux de visites pastorales par Jean-Louis de Bertier, évêque de Rieux : Maison des religieuses des Salenques à Montesquieu-Volvestre (1621)...  
1J509 — Procès-verbaux de visites pastorales par Alexandre de Saumery, évêque de Rieux : Églises de Lézat, Villaret (annexe de Lézat), Saint-Ybars, Massabrac, Sainte-Suzanne, Saint-Quirc, Lissac, Cante,..., 1724.  
1J510 — Pouillé du diocèse de Rieux : 1726.  
1J804 — Diocèse de Rieux. État des bénéfices dont la collation appartient à l'évêque de Rieux (1568-1712).

36J181 — Dont n° 2-4, Succession : inventaire de ses biens ; reconnaissance de dettes par ses héritiers en faveur de Jean de Roquefort, seigneur de Daumazan.

36J647 — Dont n° 122, Arrentement par l'abbé commendataire Jean Antoine de Mauléon à noble Jean Escaich, écuyer, et Jean Falentin, capitaine, du Mas-d'Azil, des fruits décimaux et du moulin à blé de Campagne, de la métairie de Portecluse, des fruits décimaux de Daumazan, de la grange et des fruits décimaux de Castillon à Montesquieu-Volvestre (1620).

38J11 — Fonds du pré-inventaire de l'Ariège, canton du Mas d'Azil.

3L28 — Fonds des administrations de la période révolutionnaire, 1790-1793.

5L24 — Fonds des administrations de la période révolutionnaire. Émigrés.

5L29 — Fonds des administrations de la période révolutionnaire. Dont contributions personnelles, somptuaires et mobilières : instruction du ministre des Finances, instructions et courriers de transmission de l'administration départementale, arrêtés de l'administration municipale du canton, mandements, états, matrices de rôle des communes de La Bastide-de-Besplas, Campagne, Castex, Daumazan, Fornex, Loubaut, Thouars (1<sup>er</sup> pluviôse an IV — 23 ventôse an VIII).

5L31 — Daumazan, prestation de serment des ecclésiastiques.

6L14 — Fonds des administrations de la période révolutionnaire.

2N46 — Fonds de la sous-préfecture, session de 1846. Augmentation des secours pour la réparation des églises, presbytères et cimetières.

1O218 et 219 — Sous fonds de la Préfecture, Daumazan, 1815-1940.

2O527 — Église dont plan de la réfection de la toiture de l'église et restauration du clocher (20-4-1898, 2 plans).

2O528 — Daumazan, presbytère, 1820-1893 — cimetière 1869-1900.

1Q10 — Fonds des administrations de la période révolutionnaire, Daumazan, biens de la fabrique, 1792.

1Q16 — Fonds des administrations de la période révolutionnaire. État des dépouilles des églises, an II-an IV.

1Q177 — Fonds des administrations de la période révolutionnaire, Daumazan, 1826-1831.

1Q184 — Fonds des administrations de la période révolutionnaire, 1827-1833.

1Q578 — Fonds des administrations de la période révolutionnaire, Daumazan, 1791-an IV.

4T47 — Travaux aux Monuments Historiques, dont Daumazan, 1928-1939.

4V14 — Fonds de la sous-Préfecture, dont Daumazan, travaux à l'église, 1868.

27W65 — Fonds des Monuments Historiques, Daumazan, église, 1944-1971.

175W5 — Dont Daumazan : mise hors d'eau du clocher et de la nef.

194W61 — Fonds des Monuments Historiques, dont Daumazan : réparation des maçonneries du clocher et du pignon de la nef de l'église, déplacement d'un poteau déparant la vue sur l'église, allocation d'une subvention à l'abbé Ruffié pour rechercher les anciennes sculptures de l'église (1930-1950).

270W35 — Église et croix de Daumazan : plans, coupes, détails (27 planches).

276W18 à 276W22 – Daumazan, église. 1939 — 1965.

309W17 — Sous fonds des services départementaux chargés de l'économie, dont Daumazan, fin XXe s.

624W7 — Fonds de la sous-Préfecture, dont Daumazan-sur-Arize, église Saint-Sernin. — Entretien d'électrification et d'éclairage de l'abside et du clocher, procédure de protection de la nef, projet de remplacement de l'autel, découverte aux abords lors de travaux de voirie d'ossements humains (1954, 1964-1992).

624W9 — Daumazan-sur-Arize, église Saint-Sernin. — Travaux consécutifs à la tempête de 1976, réfection de la toiture de la nef, rebouchage du sol du chœur suite aux recherches archéologiques inachevées, installation d'abat-sons, projet d'électrification (1977, 1983-1991).

Archives départementales de la Haute-Garonne :

1C 2276–2432 — États de Languedoc, 1497-1789, procès-verbaux des délibérations.

1J1047 — Livre des prêtres de la fraternité de Montesquieu-Volvestre, dans le diocèse de Rieux ; fol. 36, statuts de la fraternité.

4J13 — Notes, lettres concernant les droits seigneuriaux de Daumazan, dont M. de Miramont, ancien capitoul de Toulouse, était coseigneur. 1642-1752.

2G3 — Bénéfices non levés, diocèse de Rieux (1571-1577).

2G26 — Décimes du diocèse de Rieux (1726).

2G52 — Déclarations et taxes des bénéfices du diocèse de Rieux (1527).

2G40 — Copie (1707) de la bulle de Martin V rappelant la délimitation du diocèse de Rieux selon la bulle (1318) de Jean XXII.

2G55 — Décimes et autres taxes, diocèse de Rieux (1666-1720).

2G 99 — Décimes du diocèse de Rieux (1586).

2G108 — Visite pastorale (1724).

2G109 — Visite pastorale (1624).

2G183 — Décimes du diocèse de Rieux (1546).

2G191 — Décimes du diocèse de Rieux (1601-1616).

2G199 — Décimes du diocèse de Rieux (1535-1536).

2G200 — Pancarte de Rieux. Fin XVIe siècle.

2G 207 — Liste des cures épiscopales du diocèse de Rieux, s.d.

Bibliothèque municipale de Toulouse :

Fa A1911, 1912 et 1913 — Procès-Verbal de l'Assemblée de l'Assiette du Diocèse de Rieux, 1784, 1785, 1786.

Archives départementales de l'Hérault :

A 242 — Collection Dom Pacotte, tome XII : Seigneurs et Seigneuries du Languedoc, spécialement de la sénéchaussée de Carcassonne ; hommages, serments de fidélité, aveux et dénombremments, au roi de France ou à d'autres suzerains ; analyses de documents, autrefois conservés à Carcassonne ; sans table. XIIe-XVIe siècles.

B846 — Cour des aides.

Archives Nationales :

F/19/7948 — Cultes. Congrégations et établissements religieux précédemment autorisés, supprimés en application de la loi du 1er juillet 1901 ou de la loi du 7 juillet 1904 (XIXe siècle). Association religieuse des sœurs de la Sainte-Famille de Nazareth. Demandes d'autorisation et renseignements sur les établissements de la congrégation dans les localités suivantes (1902-1914) : dont Daumazan.

BnF :

Fonds Doat, divers volumes.

Collection des provinces de France, collection de Languedoc, fonds des Bénédictins, mémoire de Blaise Binet sur le diocèse de Rieux, volume 20, 1764.

Médiathèque « Le grand Narbonne » :

Inventaire Rocques : Inventaire des actes et documents de l'archevêché de Narbonne fait en l'an 1639 : II.2 : Privilèges pontificaux/Recopié par Anthoine Rocque en 1640. T.4

Sources figurées, autres services d'archives :

Archives départementales de l'Ariège :

*67F11 — Album de Joseph Azéma n° 1 – images 164 et 216, 1884-1895.*

*3P631 — cadastre napoléonien, s.d.*

Archives départementales de Haute-Garonne :

26 FI 09 246 — L'Ariège. 422. Daumazan[— sur-Arize] : le clocher/[photographie Henri Jansou (1874-1966)]. — Toulouse : phototypie Labouche frères, [entre 1905 et 1937]. — Carte postale.

6 FI 09 248 — L'Ariège. 424. Daumazan[— sur-Arize] : la croix gothique et l'église/[photographie Henri Jansou (1874-1966)]. — Toulouse : phototypie Labouche frères, [entre 1905 et 1937]. — Carte postale.

26 FI 09 246 — L'Ariège. 422. Daumazan[— sur-Arize] : le clocher/[photographie Henri Jansou (1874-1966)]. — Toulouse : phototypie Labouche frères, [entre 1905 et 1937]. — Carte postale.

26 FI 09 249 — L'Ariège. 425. Daumazan[— sur-Arize] : vieux quartier et passerelle. — Toulouse : phototypie Labouche frères, [entre 1918 et 1937], tampon d'édition du 31 février 1927. — Carte postale.

242J357, n° 424 — La croix gothique et l'église. Photographie Henri Jaussou. 1874-1966.

Archives de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine — Charenton-le-Pont :

AP09W01074 et AP09W01073 — Église ; plaque commémorative de la construction du clocher, vue générale, Daumazan-sur-Arize. Dessin. © Ministère de la Culture.

AP09W00270 — Croix de chemin : La Vierge à l'Enfant avec sainte Catherine et saint Jacques, pierre sculptée, ajourée (revers). XVIe siècle. Daumazan. © Ministère de la Culture.

AP44L08575 — Église, intérieur, voûte. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08591 — Église, fenêtre, vitrail. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08603 — Église, clocher. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08577 — Église, clocher. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08588 — Église, clocher. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08578 — Église, chevet. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08590 — Église, clocher. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08592 — Église, chevet. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08594 — Église, façade latérale et clocher. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08598 — Église, fenêtre du chevet. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

APMH00172516 — Église, abside, vue d'ensemble est. DaumazanE.-L. Mas (1891-1979) © Ministère de la Culture.

AP44L08596 — Église, clocher. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08597 — Église, piédroit, détail échafaudage. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08602 — Église, clocher. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08582 — Église, clocher. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08580 — Église, nef. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08583 — Église, chevet. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP060L03675 — Église, clocher avec échafaudage. Daumazan. H. Nodet (1855-1940) © Ministère de la Culture.

APMH00172517 — Église, croix monumentale, croix en pierre. Daumazan. E.-L. Mas (1891-1979) © Ministère de la Culture.

AP44L08579 — Église, nef. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08584 — Église, clocher. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08587 — Église, clocher. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08585 — Église, chevet. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08589 — Église, chœur, vitraux. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08593 — Église, clocher. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08601 — Église, clocher. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP44L08595 — Église, vue d'ensemble. Daumazan. S. Stym-Popper © Ministère de la Culture.

AP09W01075 — Église, plaque commémorative de la construction du clocher, vue d'ensemble. Daumazan. © Ministère de la Culture.

AP09W01075 — Église, clocher en travaux. Daumazan. H. Nodet (1855-1940) © Ministère de la Culture.

## Bibliographie et sources éditées

Association des Amis de l'église Saint Sernin de Daumazan, 2015. Carte Boffat de 1690.

J. Adher, 1912. « Le diocèse de Rieux au XVIIIe siècle », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t. 24, n° 94. p. 185-203.

J. Adher, 1905. « Les biens patrimoniaux du diocèse de Rieux au dix-huitième siècle », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, t.17, n° 68, p. 490-510.

V. Allègre, 1971. « Les vieilles églises du diocèse de Rieux-Volvestre », *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. XXXVI, p. 79-124.

C. Barrière-Flavy, 1896. *Pouillé du diocèse de Rieux, contenant l'état général et le revenu de tous les bénéfices qui en dépendent suivant les déclarations fournies en conséquence de la délibération de l'assemblée générale du clergé de France du 12 décembre 1726, lequel pouillé est divisé en trois classes*, Toulouse.

C. Barrière-Flavy, 1898. *Censier du Pays de Foix à la fin du XIVe siècle*, Toulouse.

L. Blazy, 1911. *L'église et la paroisse Saint-Sernin de Daumazan. Notes historiques écrites pour mes paroissiens à l'occasion de la Mission de 1911*, Foix.

J. Boulhaut, 1989. *Églises Romanes en Ariège : exposition, janvier-mars 1989*. — Foix, Archives départementales de l'Ariège.

J.-M. de Catellan, 1760. *Statuts et règlements du diocèse de Rieux, publiés par le Synode général à Rieux ayant eu lieu en 1759*, Toulouse.

J. Contrastzy, 1985. *Histoire de la cité de Rieux-Volvestre et de ses évêques*, Toulouse, 1936, Laffite reprints (rééd.)

J. Decap, 1898. *Le diocèse de Rieux avant la Révolution. Paroisses du comté de Foix d'après les visites pastorales de 1620 à 1725*, Foix. 1PER9/1887 et 1888

F. Pasquier et H. Courteault, 1895. *Chroniques romanes des comtes de Foix*, Foix.

Dufau de Maluquer, 1901. *Rôle des feux du comté en 1390*, Foix.

M. Durliat, 1969, « Ariège et Garonne », in *Pyrénées Romanes* ss la dir de M. Durliat et V. Allègre, collection Zodiaque, p. 17 et suiv.

D. Franchini, 2018. *D'une révolution à l'autre : les mouvements populaires ariégeois (1789-1848)*, mémoire de Master sous la dir de Sottocasa (Valérie), Université Toulouse Jean Jaurès, dactyl.

J. de Font-Reaulx et C.-E. Perrin 1972. *Pouillés des Provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, Paris, Académie des Belles Lettres.

G. Frêche, 1969. « Dénombrements de feux et d'habitants de 2 973 communautés de la région toulousaine (Intendances d'Auch, de Montauban, du Roussillon, et généralité de Toulouse de l'intendance du Languedoc) (1536-1790) », *In Annales de démographie historique. Villes et villages de l'ancienne France*, p. 393-471.

*Gallia Christiana* 1715. T.1, 1 provinces d'Albi (comprenant les évêchés de Castres, Mende, Rodez, Cahors, Vabres), Aix (évêchés d'Apt, Ries, Fréjus, Gap, Sisteron), Arles (évêchés de Marseille, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Toulon, Orange), Avignon (évêchés de Carpentras, Vaison, Cavaillon) et Auch (évêchés d'Acqs, Lectoure, Comminges, Couserans, Aire, Bazas, Tarbes, Oléron, Lescar, Bayonne).

Guillot F., Lasnier T., Audabram P., Dupuy N., Tillet P., 2017. « La fortification en Pyrénées centrales, (Ariège, Haute-Garonne) du début du XIe siècle au début du XVIe siècle : onze années de recherches collectives ». *Archéologie du Midi Médiéval*, t. 35, p. 83-206.

HGL : C. Devic. Et J. Vaissète, 1872. *Histoire générale du Languedoc*. Toulouse, Privat, t. II, V, VIII et X.

J. de Laborde, 1863. *Layettes du Trésor des chartes*, tome III, Paris.

G. Langlois 2013. « Petits établissements monastiques masculins des Corbières : un encadrement religieux dense (IXe — XIIIe siècle) », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, t. CXIII, 2013, p. 51-68.

L. Latour, 1994. « Les biens de l'évêché de Rieux au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue de Comminges et des Pyrénées centrales*, t. 109, n° 2, p. 175-182.

L. Latour, 1996. « Les archives de l'évêché de Rieux au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue de Comminges et des Pyrénées centrales*, t. 111, n° 1, p. 31-40.

J.-J. de Lescazes, 1644. *Le Memorial historique, contenant la narration des troubles...*, Toulouse.

J. Lestrade, 1904. *Les Huguenots dans le diocèse de Rieux : documents inédits*, Société historique de Gascogne, Paris.

E. Martinazzo, 2012. *La Réforme catholique dans le diocèse de Toulouse (1590-1710)*, thèse sous la dir. de S. Brunet, histoire, université Paul Valéry — Montpellier III, dactyl.

H. Ménard, 1983. *Églises perdues de l'ancien diocèse de Rieux*, Saint-Girons, 1983.

D. Mirouse, 2013. « Qu'est-ce que l'Avantés ? » In Guillot F. (dir.) *Fortifications médiévales dans les Pyrénées*, In-Extensio, Canens, 2013, p. 199-207.

D. Mirouse, 2015. *Les circonscriptions intermédiaires du sud du pagus de Toulouse aux Xe et XIe siècles (ministerium, vicaria, suburbium...)*, mémoire de Master II sous la dir. d'H. Debax, dactyl.

P. Ourliac et A.-M. Magnou (éd.), 1984. *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, 2 tomes, Collection de documents inédits de l'histoire de France, série 8, vol. 17, CTHS, Paris.

C. Pailhès, 2006. « Les ordres religieux en comté de Foix », in *Le comté de Foix. Un pays et des hommes*, Mercuès, p. 197-214.

C. Pailhès, 2011. *Paroisses et communes de France. Ariège*, Foix, Conseil Général de l'Ariège.

A. Palès-Gobilliard 1984. L'Inquisiteur Geoffroy d'Ablis et les Cathares du comté de Foix (1308-1309), éd. CNRS.

A. Rouanet, 1993. *Les visites pastorales de l'évêque Jean-Louis de Berthier dans le diocèse de Rieux-Volvestre : 1621-1635*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Toulouse II-Le Mirail, sous la dir de Fr Taillefer.

R. Roger, 1907. *Inscriptions de l'église de Daumazan*, Foix.

R. Tallec, 2013. *Structures foncières et mutations sociales Recherches sur le consulat et le marché foncier de Montesquieu-Volvestre entre le milieu du XVIIe siècle et la Révolution*, sous la direction de W. Kaiser Université de Paris I — Panthéon-Sorbonne, Doctorat de l'université, dactyl.

J.-M. Vidal, 1904. « Les origines de la province ecclésiastique de Toulouse (1295-1318) », in *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 15, n° 59. p. 5-30.

J.-M. Vidal, 1931-1932. « Catalogues épiscopaux des diocèses ariégeois, d'après les registres consistoriaux conservés aux Archives du Vatican et les recueils connus *Gallia Christiana*, Duchesne, Gams, Eubel, etc. » ; « Pour le pouillé des anciens diocèses de Pamiers, Mirepoix et Rieux », in *Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix*, vol. 11/14, p. 121-127, 127-134, 161-166, 166-169, 170-173, 209-219, 241-260.

V. Yvonnet-Nouvailles, 1997. *La sculpture monumentale romane de Saint-Sernin de Toulouse et sa zone d'influence au nord des Pyrénées*, Doctorat, Université Toulouse — le-Mirail, sous la dir. de M. Pradalier-Schlumberger, dactyl., tome I, p. 182-184.